



paraît provisoirement les premier et troisième jeudis de chaque mois

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – Téléphone : 01-40-39-92-06 – Fax : 01-40-26-31-63 – Site Internet : www.actionfrancaise.net

Tout ce qui est national est nôtre

Notre dossier 2006 : L'IMPLOSION

par
Michel FROMENTOUX
Yves LENORMAND
Henri LETIGRE
Entretien avec
Philippe BOURCIER
de CARBON
(pages 7 à 10)

L'ESSENTIEL

Pages 2, 3, 4 et 5

POLITIQUE FRANÇAISE

– Chirac aux ordres
de Bouteflika

L'éditorial
de Pierre PUJO

– Combien
pour reconnaître Mayotte ?
par Jean DUMONT

– Lyautey, l'inventeur
du Maroc moderne
par Ahmed Rachid
CHEKROUN

– Avortement :
7 millions de morts
par Michel FROMENTOUX

– Euthanasie :
du meilleur au pire
par Jean-Pierre DICKÈS

– Quand on tue
légalement...
par Aristide LEUCATE

Page 6

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

– Israël sans Sharon
par Pascal NARI

– Iran :
Quelle issue à la crise ?
par Houchang NAHAVANDI

Pages 11, 12 et 13

ARTS-LETTRES- SPECTACLES

– Raspail l'aventurier
par Pierre PUJO

– Celle de qui naquit
la France
par Michel FROMENTOUX

– Journée de lecture :
une histoire de l'OAS
par Pierre LAFARGE

Page 14

LES GRANDS TEXTES POLITIQUES

– La Patrie et les partis
par Pierre PUJO

CHRONIQUE

– L'oraison des greniers
par Jean-Baptiste MORVAN

Page 14

FAMILLE DE FRANCE

– Le Comte de Paris
et l'Action française
par Pierre PUJO

L'énigme



Louis XVI

L'article d'Anne BERNET (page 13)

La France coule

Au soir de la victoire de 1918, le Parlement de la République, "reconnais-sant" envers son principal artisan, Georges Clemenceau, l'étrilla et lui refusa la présidence, signant ainsi la fin de sa longue carrière politique. Le Tigre quitta alors la France pour se rendre aux Indes.

Quatre-vingt-cinq ans plus tard, le Clemenceau tente lamentablement de rejoindre la même contrée pour être à son tour étrillé. Son compagnon d'infortune, le Foch est, lui, déjà au Brésil. Le France vient de vivre son dernier voyage et le Charles de Gaulle, que le Clemenceau avait secouru lorsque ses hélices ne fonctionnaient pas, préfère fêter Trafalgar alors que l'on boude Austerlitz ! La France maritime

se porte décidément bien mal. Mais le pire est sans doute à venir.

Stratégie européenne

Le 4 janvier dernier, le groupe Alstom, propriétaire des Chantiers de l'Atlantique, a annoncé qu'un accord de cession de sa filiale Alstom Marine, était en négociation avec Aker Yards. Cette annonce n'est pas une véritable surprise. L'ex-premier groupe industriel français est en mauvaise posture économique depuis de nombreux mois. L'État a même été contraint en août 2003, sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy, ministre de l'Économie à l'époque, de le ren-

flouer alors que sa situation budgétaire le pousse aujourd'hui surtout à privatiser.

Pour se redresser l'entreprise souhaite donc se délester de certaines filiales. Le P.D.G., Patrick Kron, a toujours jugé que l'activité des chantiers navals était "non stratégique" (!) pour son groupe qui cherche à se recentrer sur les seules branches de la construction d'équipements ferroviaires et de turbines productrices d'énergie.

Après avoir vainement tenté des regroupements avec d'autres acteurs français de la construction navale il largue donc les Chantiers de l'Atlantique. La France risque ainsi de perdre tout son savoir-faire maritime dans une stratégie européenne aussi inefficace que marquée par la

duplicité de nos prétendus partenaires. Thales, l'autre géant français de la construction navale militaire, pour espérer un hypothétique marché britannique de construction d'un nouveau porte-avion préfère s'allier avec des entreprises d'Outre Manche. Comment ne pas craindre que ces dernières n'hésitent pas le jour venu, à transmettre leurs connaissances techniques à leurs alliés américains ?

La qualité au second plan

La D.C.N (la Direction des Constructions Navales) le dernier de nos acteurs nationaux, qui a la responsabilité de la construction de nos navires de guerre, était l'allié le plus approprié pour offrir à Alstom un carnet de commande complémentaire du sien. L'association d'un fabricant de bateaux civils et de frégates militaires permettait de sortir des aléas que connaissent les commandes des croisiéristes confrontés à la crise de ce type de loisir depuis bientôt cinq ans. Les deux entreprises, outre leur caractère national, pouvaient s'apporter mutuellement bien des synergies et des complémentarités. Les intérêts financiers en décident au-

Henri LETIGRE

(suite page 2)

LA CONSTITUTION MALMENÉE

■ Après une vingtaine de révisions depuis 1958, la Constitution de la V^e République trouvera-t-elle jamais sa forme définitive ? Déjà le socialiste Arnaud Montebourg, après Jean-Marie Le Pen, réclamait une V^e République. Voici Nicolas Sarkozy qui, face à la presse le 12 janvier, souhaite une « nouvelle rédaction » de la Constitution. Il ne s'agit rien de moins que des prérogatives des principaux organes de pouvoir et de leurs relations entre eux. Les compétences du président seraient accrues et celles du Premier ministre, réduites à la mission de "coordinateur" de l'action gouvernementale, diminuées.

M. Sarkozy se voit déjà installé à l'Élysée et assis comme M. Bush derrière un bureau ovale. Pas question pour lui de partager le pouvoir avec un Premier ministre ! Mais en soulignant que le pouvoir doit revenir à un élu et non à un personnage nommé, M. Sarkozy jette une pierre dans le jardin de M. de Villepin, qui, lui, n'a jamais été élu.

En proposant un rééquilibrage constitutionnel M. Sarkozy pense mettre en place un régime présidentiel à l'américaine. Il y voit l'aboutissement du raccourcissement du mandat de président décidé par référendum en 2000. La durée de celui-ci coïncidant désormais avec celle des députés, le président serait le chef de la majorité et en serait solidaire. Sauf si des divergences apparaissent entre le président et la majorité, et si un quelconque Sarkozy veut déboulonner le président en place et s'emploie à bloquer ses initiatives...

Un régime présidentiel à l'américaine n'est pas viable en France. D'ailleurs nous l'avons déjà essayé sous la II^e République. La France a besoin d'avoir à sa tête un chef de l'État qui soit placé en dehors des fluctuations de l'opinion et des humeurs des partis. Elle a besoin d'un roi.

A.F.

M 01093 - 2693 - F: 3,00 €



213^e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LOUIS XVI



MESSES À PARIS

● **PARIS.** – La messe traditionnelle célébrée à la demande du Cercle de l'Éillet Blanc en l'église Saint-Germain l'Auxerrois (Paris 1^{er}), ancienne paroisse des Rois de France, aura lieu

samedi 21 janvier 2006 à 12 h 15

● **Samedi 21 janvier** à 18 h 30, messe solennelle, en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 23, rue des Bernardins, Paris V^e

● **Dimanche 22 janvier** à 15 h 15, place de la Concorde (statue Rouen-Brest, face à l'hôtel Crillon). Messe célébrée par l'abbé Néri. Concours de la chorale de l'abbé Michel.

EN PROVINCE

● **AIX-EN-PROVENCE.** – Samedi 21 janvier. Se renseigner au 06.64.77.03.00.

– Samedi 21 janvier, à 18 h 30, chapelle des Pénitents Gris, dits les Bourras, rue Léautaud.

● **AMIENS.** – Samedi 21 janvier, à 18 heures, chapelle du Bon Pasteur, 52, rue Daire.

● **BAYONNE.** – Dimanche 22 janvier, à 11 heures, messe aux intentions de la France et de la Famille royale, en la chapelle Notre-Dame des Sept Douleurs, quartier des Arènes, 60 bis avenue de la Légion Tchèque. On pourra se réunir à la sortie de la messe. Tél. : 05.59.63.20.99.

● **BELLOY-en-FRANCE.** – Samedi 21 janvier, à 11 heures. Renseignements au 03.44.57.65.85.

● **BORDEAUX.** – Samedi 21 janvier, à 19 heures, messe à la mémoire du Roi Louis XVI et aux intentions de la France. Tout renseignement : 05 56 79 38 47.

● **DIEPPE.** – Samedi 21 janvier, à 19 heures, église Saint-Jacques.

● **FONTAINEBLEAU.** – Samedi 21 janvier, à 10 heures, messe de Requiem (saint Pie V), église du Carmel, boulevard Général Leclerc.

● **GRENOBLE.** – Samedi 21 janvier, à 18 h 30, église Saint-André.

● **LA GAUBRETIÈRE.** – Samedi 21 janvier, à 11 heures, chapelle Notre-Dame de la Sainte Famille à Ramberge.

● **LA ROCHELLE.** – Samedi 21 janvier, à 10 heures, chapelle Notre-Dame de l'Espérance, 17, rue Bazoge.

● **LIMOGES.** – Vendredi 20 janvier, à 11 heures, église Saint-Pierre-du-Queyrois.

● **LYON.** – Samedi 21 janvier, à 18 h 30, messe de Requiem, chantée (saint Pie V), Prieuré Saint-Irénée, 56, rue d'Inkermann, Lyon 6^e.

– Samedi 21 janvier, à 18 h 30, église Saint-Georges, selon le rite traditionnel.

● **MARSEILLE.** – Samedi 21 janvier, à 11 heures. Messe à la mémoire de Louis XVI et des victimes de la Révolution. Église Saint-Ferréol, Les Augustins, quai des Belges, en la présence de S.A.R. le prince Eudes de France, duc d'Angoulême.

● **MONTCEAU-LES-MINES.** – Samedi 21 janvier, à 11 heures, église de Pissy-sur-Fley.

● **MONTPELLIER.** – Samedi 21 janvier, à 18 heures, chapelle des Pénitents Bleus, 11 rue des Étuves.

● **NANCY.** – Dimanche 22 janvier, à 11 heures, messe pour Louis XVI et Marie-Antoinette. Chapelle du Sacré-Cœur, 65 rue du Maréchal Oudinot.

● **NICE - Samedi 21 janvier** à 18 h 30, chapelle Saint-Joseph.

● **NÎMES.** – Samedi 21 janvier, à 11 heures, église Saint-Charles.

● **PERPIGNAN.** – Samedi 21 janvier, à 17 heures, messe de Requiem à la chapelle du Christ-Roi, 113 avenue Maréchal-Joffre.

● **PORT MARLY.** – Samedi 21 janvier, à 18 h 30, église Saint-Louis. La première pierre de cette église fut posée par S.M. le roi Louis XVI.

● **RIAUMONT.** – Samedi 21 janvier, à 11 h 15.

● **ROUEN.** – Samedi 21 janvier, à 10 heures, cathédrale Notre-Dame.

● **SAINT-DENIS-D'ANJOU.** – Samedi 14 janvier, à 11 heures, messe selon le rite traditionnel. Chapelle de Varennes Bourreau.

● **SAINT-ÉTIENNE.** – Samedi 21 janvier, chapelle du Cœur Immaculé de Marie, 3 place du Maréchal-Foch. S'adresser au Prieuré Saint-François Régis : 04.77.40.20.55.

● **TALENCE.** – Samedi 21 janvier, à 19 heures, église du Christ Rédempteur, rue Achille Allard.

● **THIBERVILLE.** – Samedi 21 janvier, à 17 heures, église paroissiale.

● **TOULON.** – Samedi 21 janvier, à 18 h 30, église Saint-François-de-Paule, place Louis Blanc (en bas du Cours Lafayette).

● **TOURNAN-en-BRIE.** – Samedi 21 janvier à 18 heures, messe et absoute, chapelle Notre-Dame de Grâces de Tournan, ferme de Courcelles, CD 216. Tout renseignement : Couilly-Pont aux Dames. Tél fax : 01 60 04 13 36.

● **VERSAILLES.** – Samedi 21 janvier, à 19 heures, Notre-Dame-des-Armées, 4 impasse des Gendarmes.

Combien pour reconnaître Mayotte ?

■ **Surprise ! Madagascar a approuvé, lors du conseil de son gouvernement, le 11 janvier dernier, l'entrée de Mayotte au sein de la CJSOI (Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan Indien) regroupant les îles de l'océan Indien (Madagascar, Comores, Seychelles, La Réunion, Seychelles). La décision du conseil de gouvernement malgache met un terme à une longue condamnation de l'île de Mayotte par ce pays.**

Mayotte, on le sait, appartient géographiquement à l'archipel des Comores, mais a été détachée de l'ensemble comorien par la France, décision approuvée par une large majorité des Mahorais à l'issue d'un référendum en 1975. Jusqu'à présent, dans les compétitions sportives inter-îles, Madagascar ne reconnaissait pas l'appartenance de Mayotte à la France, et ceci, conformément aux résolutions de l'Union Africaine et des Nations Unies (toujours en vigueur) qui condamnent le statut de Mayotte de « collectivité territoriale française ».

Aujourd'hui, la France s'attache de diverses manières à normaliser la situation de Mayotte et à assurer son intégration dans la zone de l'océan Indien. Selon les observateurs, la France conditionne son aide (à Madagascar comme à l'Union des Comores) à la re-

connaissance de l'île à l'hippocampe. Pour Paris, la normalisation politique commence par la reconnaissance sportive, l'offensive est engagée dans un premier temps sur ce terrain. À terme, Mayotte participera aux Jeux des îles de l'Océan Indien, exactement comme l'île de la Réunion, à ceci près, et cela a son importance, que les athlètes mahorais auront le statut d'apatrides : pas de drapeau français ni de Marseillaise en cas de médaille. « La France paie certainement gros pour obtenir une telle reconnaissance, et on aimerait connaître le montant de telles transactions », persifle La Gazette de Madagascar. Pour les Comores, on connaît le montant : « Un million d'euros, soit 492 millions de francs comoriens, la moitié d'un mois de salaires des fonctionnaires », a révélé l'hebdomadaire Kashkazi en publiant, le mois dernier, sans être démenti par les parties mises en cause, un document classé « Confidentiel » révélant que la somme a été versée par la France, début novembre 2005, au Trésor comorien, sous forme « d'aide budgétaire exceptionnelle pour le paiement des arriérés de salaire 2005 ».

La diplomatie de la planche à billets a remplacé celle de la canonniers !

Jean DUMONT

Ils "déconstruisent" l'Europe... dans l'assiette

■ **Selon un rapport de la Commission de Bruxelles établi en octobre dernier, presque la moitié des fruits et légumes vendus en Europe contiennent des traces de pesticides qui, dans 6 % du lot concerné, dépassent la teneur autorisée.**

Fin décembre, le magazine 60 millions de consommateurs précise que ces traces proviennent entre autres de cinq pesticides qui ne sont plus autorisés en France depuis le 31 décembre 2003.

Par voie syndicale, les professionnels des fruits et légumes ont fait savoir qu'il n'existait pas de texte harmonisant l'homologation des pesticides en Europe... Certains produits sont légaux ici et interdits ailleurs... l'Europe quoi !

Pierre JEANTHON

SIGNATURE

● **Samedi 21 janvier** Journée France-Livres en l'honneur des rois et reines de France. Anne BERNET signera ses derniers ouvrages : *Clotilde, épouse de Clovis, Le carrefour de la Belle Étoile*, nouvelle chouanne, *Charette*. De 14 heures à 17 h 30. Librairie France-Livres, 6, rue du Petit-Pont, Paris.V^e

PETITE ANNONCE

● Ancien élève du Conservatoire de Mérignac (Gironde) cherche personnes enthousiastes pour présentations de théâtre classique et contemporain. Au programme : Ronsard, Corneille, Molière, Racine, La Fontaine, Hugo, Edmond Rostand, Courteline, Ionesco. Contacter le 05 56 75 23 93.

Dimanche 22 janvier CORTÈGE AUX FLAMBEAUX EN HOMMAGE AU ROI MARTYR

Rendez-vous à 19 heures précises devant l'église de la Madeleine, 75008 Paris (métro : Madeleine, lignes 12 et 14)

La France coule

Suite de la page 1

trement, la stratégie navale passe désormais bien après toutes ces considérations.

Aker Yards est un constructeur naval d'origine norvégienne. Ce groupe a, lui, bâti une véritable stratégie économique à l'échelle planétaire. L'entreprise possède près de treize chantiers navals à travers toute la planète (Norvège, Finlande, Allemagne, Roumanie et Brésil) et peut ainsi répartir ses commandes aux moindres coûts en fonction des capacités et des savoir-faire de ses différentes unités. La course aux prix cassés, qui met la qualité en dernière position ne plaide pas pour un maintien de l'emploi dans la région de Saint-Nazaire où Alstom employait encore 5000 personnes en 2002 (3000 en 2006 mais les sous-traitants font vivre eux mêmes 3000 autres travailleurs). Le risque traditionnel de délocalisation n'existe pas, les darses ne se démenagent pas. Mais c'est un risque plus diffus de fermeture, au fur et à mesure où la technicité exceptionnelle des Chantiers de l'Atlantique dans la construction des navires de croisière sera subtilement récupérée par le reste du groupe, auquel est désormais exposé le dernier chantier naval français depuis la faillite de tous les autres au Havre, à La Ciotat, à la Seyne-sur-Mer, etc.

Comment la France du XXI^e siècle pourra-t-elle encore assurer son rayonnement sur les mers si elle ne sait plus construire de navires ? L'État actionnaire, sauveur d'Alstom, ne peut-il pas redéfinir ce qui est vraiment stratégique pour l'avenir de notre nation ?

Henri LETIGRE

L'ACTION FRANÇAISE

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris
Tél. : 01-40-39-92-06 • Fax : 01-40-26-31-63
I.S.S.N. 1166-3286

- Directeur : Pierre Pujot
- Secrétaire de rédaction : Michel Fromentoux
- Politique : Georges Ferrière, Yves Lenormand
- Politique étrangère : Pascal Nari
- Chronique militaire : Bernard Guillerez
- Économie : Henri Letigre, Serge Marceau.
- Enseignement, famille : Michel Fromentoux, chef de rubrique
- Sciences et société : Guillaume Chatzél,
- Outre-mer : Pierre Pujot
- Médecine : Jean-Pierre Dickès
- Livres : René Pillorget, Anne Bernet, Pierre Lafarge, Philippe Aleyrac, Romaric d'Amico
- Arts-lettres-spectacles : Léon Camus, Renaud Dourges, Monique Beaumont
- Cinéma : Alain Waelkens
- Combat des idées : Pierre Carvin, Jean-Philippe Chauvin
- Art de vivre : Pierre Chaumeil
- Chroniques : Jean-Baptiste Morvan, François Leger
- Maquettiste : Grégoire Dubost
- Photos : François Tabary

Abonnements, publicité, promotion : Monique Lainé

CHIRAC AUX ORDRES DE BOUTEFLIKA

« **A**u voleur ! » Ainsi peut-on résumer la réaction de François Hollande, après les déclarations de M. Chirac au début de la nouvelle année. Le premier secrétaire du Parti socialiste a protesté contre le pillage du programme de son parti par le président de la République : inscription dans la Constitution de la suppression de la peine de mort, non-discrimination à l'embauche, parité hommes-femmes, abolition de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 sur le rôle positif de la présence française outre-mer : tous les thèmes sur lesquels M. Hollande comptait pour faire l'unité des socialistes divisés par l'élection présidentielle sont récupérés par M. Chirac pour s'attirer les suffrages de la gauche. Aurait-il l'intention d'être candidat à un troisième mandat en 2007 ? Après tout, il n'a jamais dit qu'il ne le serait pas...

Par son comportement, M. Chirac indispose une partie des parlementaires de l'U.M.P. qui craignent de voir s'envoler leurs électeurs. Mais l'U.M.P., est désormais entre les mains de M. Sarkozy et l'hôte actuel de l'Élysée n'est pas fâché de mettre en difficulté son rival. Les haines entre politiciens sont inexapables !

Reculade

En chargeant Jean-Louis Debré de préparer une nouvelle rédaction – édulcorée – de la loi sur la présence française outre-mer, M. Chirac fait davantage que choquer les pieds-noirs et les anciens harkis : il commet une mauvaise action contre la France. L'opération apparaîtra en effet comme un recul : recul de M. Chirac face à l'offensive de la gauche, recul face au président algérien Bouteflika qui a protesté contre cette loi en termes insultants pour la France dénoncée pour ses "crimes" en Algérie. Le projet de "traité d'amitié" entre la France et l'Algérie est en panne et M. Chirac entend le débloquent par des concessions à l'ancien dirigeant fellagha. Le F.L.N. s'était promis naguère de "faire manger son chapeau" à De Gaulle en l'amenant à capituler en 1962. Il en restait un morceau pour M. Chirac à qui aura été réservé le reniement de l'œuvre accomplie par la France en Algérie. Précisons qu'il est tout à fait souhaitable d'améliorer et de développer nos relations avec l'Algérie, demeurée si proche de la France à tant de points de vue, mais ce ne doit pas être au prix d'une quelconque repentance de notre pays.

On ne pourrait envisager de toucher à la loi de février 2005 que si l'on en faisait autant pour les autres "lois mémorielles"

PAR
PIERRE PUJO

dans lesquelles le législateur a défini une vérité qu'il impose aux historiens, aux enseignants et aux médias audiovisuels. La loi condamnant le "génocide" arménien par les Turcs et les Kurdes, la loi de 2001 qualifiant l'esclavage et la traite négrière pratiquée par les pays occidentaux (et seulement eux) de crimes contre l'humanité et surtout la loi Gayssot qui inflige des sanctions pénales à quiconque remet en cause par la parole ou par l'écrit les "crimes contre l'humanité" définis par le tribunal international de Nuremberg en 1946, toutes ces lois portent atteinte à la liberté et à la sérénité des historiens et devraient être abolies. Il est cependant bien peu probable qu'on y touche car derrière elles se tiennent des "lobbies" communautaires très puissants...

La reculade de Jacques Chirac dans cette affaire ne lui vaudra pas la sympathie des jeunes immigrés que l'on prétend intégrer dans la société française. Ils seront confortés, au contraire, dans leur mépris d'un pays qui s'humilie aussi piteusement. Quant aux "pieds-noirs" et à leurs amis ils marqueront lors des prochains rendez-vous électoraux leur rejet des politiciens qui, une fois de plus, les auront trompés !

La Babel
européenne

Un démocrate au pouvoir ne peut que proclamer son intention de respecter la "volonté du peuple" lorsque celle-ci s'est manifestée dans un scrutin. Mais lorsque le peuple a désavoué le pouvoir, le politicien démocrate cherche tous les moyens de tourner la volonté populaire pour, finalement, imposer ses vues. Tel est le comportement actuel de M. Chirac à propos de la "construction européenne". Il annonce son désir de respecter le résultat du référendum du 29 mai, mais il veut proposer à nos par-

tenaires européens un nouveau traité constitutionnel qui reprendrait certains éléments de la Constitution qui a été rejetée : ainsi l'élection d'un président européen pour deux ans et demi, un ministre des Affaires étrangères commun, l'extension des votes à la majorité qualifiée, etc., toute référence au libéralisme étant écartée. Quand une nouvelle mouture du traité aurait été élaborée, elle serait soumise au Parlement, lequel serait évidemment plus souple que le peuple prétendument souverain et autoriserait la ratification.

Fort heureusement nos partenaires ne partagent pas ce point de vue. Le chancelier autrichien Wolfgang Schüssel, a proclamé, en prenant pour six mois la présidence de l'Union européenne : « **la Constitution n'est pas morte, simplement elle n'est pas en vigueur** ». M. Schüssel considère qu'il faut de nouveau d'ici quelque temps faire voter les Français et les Néerlandais avec une préparation psychologique adéquate. M^{me} Merkel, le chancelier allemand, partage ce point de vue et se démarque de M. Chirac qui se rend bien compte que faire voter les Français de nouveau serait s'exposer à un "non" encore plus massif que celui du 29 mai dernier.

M. Chirac rencontre aussi des obstacles du côté des Britanniques lesquels n'acceptent pas un développement de la zone euro sous le signe d'une "coopération renforcée", car, bien sûr, ils n'ont nullement l'intention de laisser l'euro absorber la livre sterling.

On ne se lamentera pas en constatant que la "construction européenne" tend à ressembler à la Tour de Babel. Chaque pays voit l'Europe à sa manière en fonction de ses traditions politiques et de ses intérêts. Des rapprochements ou des divergences se manifestent. Un équilibre européen nouveau remplace l'ancien... En bref, la politique traditionnelle reprend toute sa place. Il est important, dans ces conditions, que la France conserve son rang et déjoue les coalitions qui pourraient se former à son détriment.

Il serait temps que nos dirigeants se rendent compte que l'Europe doit être conçue autrement que comme une unité politique et qu'il faut d'abord s'occuper de résoudre les problèmes français. M. de Villepin s'en prend aux « **déclinologues** » et M. Chirac invite les Français à faire preuve de « **patritisme** ». Fort bien. Mais après avoir laissé si longtemps le pays dériver vers une abdication nationale les hommes au pouvoir ont un fort courant à remonter, à supposer qu'ils consentent à changer de cap.

Tripatouillage

« **Les Français tripotent trop leur constitution** » a répondu Valéry Giscard d'Estaing après que Nicolas Sarkozy a indiqué qu'il souhaitait une réforme constitutionnelle. De fait, le texte de 1958 a été modifié 19 fois avec une accélération ces dernières années puisqu'il a été révisé en 1999, 2000, 2003 et 2005. Peut-on sauver un système en faillite en changeant sans cesse les règles du jeu ? Mais le donneur de leçons est lui-même tripoteur : Giscard était un fervent partisan du quinquennat qui a créé un déséquilibre de la Constitution.

Empire US

Occupés qu'ils étaient à contrôler le pétrole du Golfe, les États-Unis ont-ils laissé le contrôle des hydrocarbures sud-américains leur échapper ? Les régimes qu'ils soutenaient sont en tous cas tous tombés et l'Amérique du Sud a pris un virage à gauche qui laisse espérer que ce continent pourra s'affranchir de la domination du Nord. En Bolivie, l'indien et fils de paysan Eva Morales a d'ores et déjà annoncé que son pays exercera son droit de propriété sur les gisements d'hydrocarbures dont l'exploitation génère des ressources qui ne profitent qu'à 18 % à la Bolivie.

Irak

L'Irak était rarement le sujet mis en avant dans les bilans de l'année 2005 qu'ont publiés les différents journaux. Sans doute parce que l'on finit par s'y habituer... Mais le bilan de la Pax americana est pourtant éloquent : durant toute l'année 2005, les bilans officiels font état de 4 020 civils irakiens, 1 693 membres des forces de l'ordre irakiens, 1 702 "rebelle" irakiens et 842 militaires américains tués en Irak...

Marie-Ségolène

Ses amis socialistes ne laisseront pas à Ségolène Royal, de son vrai nom Marie-Ségolène, le loisir de monter bien longtemps dans les sondages. Cette fille de colonel d'artillerie qui fait figure d'ovni pour ses positions jugées "familiales" et "morales" au PS est attaquée de toutes parts. « **N'oublie pas que dans socialisme, il y a "social"** » lui rappelle Jean Glavany dans l'hebdomadaire *Marianne*, résumant la position de tous ceux qui, à gauche, aiment rappeler que Marie-Ségolène n'est jamais intervenue sur des questions sociales.

Europe libérale

Dimanche 8 janvier au siège du PS rue de Solferino, les fidèles se pressaient devant une photo géante de François Mitterrand. Mais cet émouvant recueillement fut troublé par deux jeunes d'une énigmatique "Brigade de l'Argent des Français" venus accrocher sur le revers de la veste de Mitterrand la francisque que le PS avait bêtement oubliée. "Calme-toi Michel, il y a des caméras !" a expliqué un responsable aux gros bras du service d'ordre qui n'ont pas apprécié la plaisanterie. Bravo les gars ! Photos et vidéo à découvrir sur : <http://labaf.blogspot.com>

Guillaume CHATIZEL

NOTRE SOUSCRIPTION POUR L'A.F.

Merci à tous !

■ Avec la liste publiée ci-après nous terminons la souscription que nous lançons chaque année pour la journal de l'Action française. Merci à tous ceux qui en 2005 nous ont apporté leur aide. Nous sommes sensibles à leur générosité. Ils ont permis à l'Action française de poursuivre son combat. Grâce à eux, nous avons contribué à la victoire du "non" au référendum du 29 mai. Nous avons mené le combat des idées appuyés sur la doctrine, toujours confirmée par les événements, de Charles Maurras. Nous avons poursuivi la formation politique d'une jeunesse avide d'idées cohérentes et claires au service de la France. Nous avons démontré l'actualité de la pensée royaliste.

En 2006, nous aurons encore beaucoup à faire, nous aurons besoin de votre aide. Les versements que vous nous adresserez dorénavant (à M^{me} Castelluccio, 10 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris), seront repris dans les listes de souscription de 2006. Merci à tous !

P.P.

LISTE N° 21

Virements réguliers : Jean-Michel de Love, 7,62 ; M^{me} Bellegarde, 15,24 ; Robert Thomas (4^e trimestre 2005), 45,72 ; M^{me} Bernard Gancel (3 mois), 45,73.

Joseph de Lajudie, 20 ; M^{me} Lucienne Bousso (3 mois), 50 ; M^{me} Marie-Magdeleine Godefroy, 22,87 ; Georges Delva, 25.

René Ampe-Mélis, 95 ; (3 mois) ; M^{me} Tatiana de Pritwitz, 45,73 ; Jacques Bentégeat, 53,36.

Légion des "Mille" : Fernand Estève, 150 ; Théophile Chaussonaud, 250.

Hervé Riou, 15 ; D.T. Mirkov, 25 ; Pierre Ailhaud, 25 ; Anonyme Bordeaux, 25 ; M. de Boisquillon, 18 ; M^{me} Émilienne Lucq, 20 ; Guy Baudier, 30 ; M^{me} Denise Charavel, 50 ; D^r Serge Santerre, 100.

Total de cette liste : 1.144,27 €
Listes précédentes : 36.757,17 €

Total : 37.901,44 €
Total en francs : 248.254,43 F.

Lyautey, l'inventeur du Maroc moderne

Au moment où la polémique est engagée sur le fait de savoir si la colonisation française a été positive ou négative sur les peuples colonisés, et pour couper court à toute désinformation, l'évocation du travail accompli par le maréchal Lyautey est tout à fait appropriée pour se faire un jugement.

Dans le débat sur la colonisation, on ne peut oublier le maréchal Lyautey qui a créé un Maroc moderne sans sacrifier l'âme du pays.

À peine est-il arrivé au Maroc en 1912, Lyautey a compris que ce pays ne méritait pas le même traitement que l'Algérie. En particulier, il a refusé de mettre en œuvre la colonisation dite de peuplement telle qu'elle était pensée par la III^e République.



Le maréchal Lyautey

Monarchiste mais fidèle serviteur de l'État, il va sans cesse œuvrer pour créer un Maroc moderne sans sacrifier l'âme du pays. Plus d'un demi siècle après son action, l'histoire va lui donner raison. Les relations entre la France et le Maroc, bien qu'ayant traversé des soubresauts, des orages et des malentendus plus ou moins graves reposent toujours sur des bases solides.

Son intelligence c'est d'avoir compris très tôt la culture, l'histoire et le tempérament des habitants. Rapidement, il s'est attelé à pacifier le pays, ce dont ce dernier avait cruellement besoin. Pour se faire respecter et sachant que les Marocains sont des guerriers qui ne supportent pas la faiblesse, il a dû utiliser les moyens adéquats pour les combattre. Une fois qu'il s'est assuré la victoire militaire sur le terrain, et après avoir su rallier à sa personne tous les dissidents, il a fini par déléguer son autorité au roi. Autrement, les opposants n'auraient jamais accepté de se rallier à un pouvoir royal affaibli.

par **Ahmed RACHID CHEKROUN** Ce faisant, il a contribué à sauver et consolider le pouvoir royal et son administration. En faisant cela, il sauvé le Maroc. Son œuvre est considérable. Le Maroc moderne lui doit sa naissance.

Ayant restauré un climat de confiance et rétabli l'autorité de l'État, il a permis aux Marocains d'entrer de plain pied dans la modernité. Il a été l'initiateur de grands projets de création de villes nouvelles comme Casablanca, Rabat, Kénitra, Tanger.. En un mot, il est l'inventeur du Maroc moderne tout en respectant la tradition, la culture, la religion de la population locale.

Les coutumes locales

Ce rappel est nécessaire. La nouvelle génération d'historiens marocains commence à découvrir la modernité de sa pensée et de son œuvre. Lyautey n'est plus une question tabou comme dans les années 1950 à 1990. Comparé à d'autres pays, le Maroc a été complètement transformé par son action. Les conséquences ont été frappantes dans les domaines de la santé, l'éducation, l'architecture, la culture, le développement économique...

Non seulement, Lyautey avait refusé de détruire les cultures et les coutumes locales. Mais il s'est appuyé sur celles-ci pour obtenir l'adhésion et la participation volontaire de la population qu'il associait à ses projets. Ce qui explique en grande partie que les Marocains ne soient pas déracinés et que l'Indépendance se soit réalisée avec moins de heurts qu'ailleurs. Lyautey était un visionnaire.

Si aujourd'hui le Maroc dispose d'une administration moderne, d'un pouvoir royal enraciné dans la société, d'infrastructures ferroviaires, portuaires, routières... c'est grâce à Lyautey.

Si ce pays bénéficie du multipartisme, de collectivités territoriales décentralisées, de la liberté de la presse, d'un développement économique, c'est aussi grâce à son action.

Rappelons qu'à la veille de la colonisation, le Maroc était politiquement et économiquement très affaibli, culturellement handicapé, socialement en guerre civile...

Le pays était colonisable par ses faiblesses internes et convoité par d'autres puissances. Heureusement que dans ce malheur, il a eu la chance de rencontrer un homme providentiel dont l'œuvre perdure par delà le temps et l'espace. Le nom du maréchal Lyautey doit être gravé dans le marbre de la mémoire marocaine. Tous les Marocains de bon sens sont fiers de cette histoire.

31 ANS D'AVORTEMENT 7 millions de morts

Votée en dernière lecture par les députés à la veille de Noël 1974, la loi dite loi Veil, tolérant le génocide des bébés à naître non désirés, fut promulguée le 17 janvier 1975. Voilà exactement trente et un ans que notre vieux pays chrétien a commencé sa descente dans la barbarie. En ce sinistre anniversaire, le cri d'autant plus étourdissant qu'il est silencieux de 7 millions d'enfants exclus monte vers les Français installés dans la vie. Nos politiciens de droite et de gauche, nos "intellectuels" médiatiques, nos ligues de vertu républicaine s'évertuent à étouffer cette plainte lancinante, mais au fond du pays réel, plus nombreux qu'on ne le pense sont ceux qui l'entendent et qui ne se résignent pas à une catastrophe nationale.

Leur volonté de ne pas se laisser intimider par le "politiquement correct" se montrera à Paris ce dimanche 22 janvier par une grande manifestation regroupant les onze associations qui constituent le Collectif *Trente ans ça suffit* (voir encadré ci-dessous).

Au même moment ce même collectif lance son *Livre blanc de l'avortement en France* – un livre à lire et surtout à faire lire de toute urgence, car il anéantit en moins de 150 pages tous les mensonges dont la culture de mort (pour reprendre la douloureuse expression de Jean-Paul II) ne cesse de se nourrir. C'est pourquoi ce livre de combat est aussi un livre au service de ce qu'il y a de plus réel, de plus pacifique, de plus chargé d'espérance en ce monde et dans l'autre : la vie !

Mensonges meurtriers

Le mensonge a commencé dès 1974-75 quand des statistiques volontairement faussées ont gonflé le chiffre des avortements alors clandestins pour mettre l'opinion en condition. Le mensonge continue aujourd'hui dans le sens inverse : pour ne pas affoler l'opinion, on avance 206 000 avortements par an, alors que beaucoup de ces actes "médicaux" (*sic*) échappent au recensement. D'où l'estimation plus plausible entre 220 000 et 250 000.

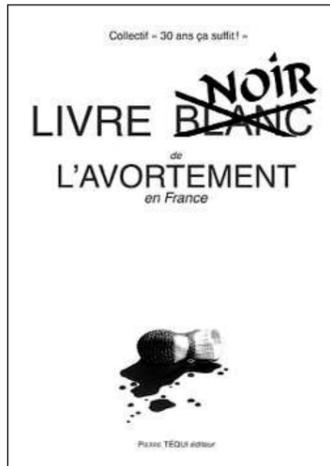
Or, par la brèche grand'ouverte de 1975, se sont engouffrées d'année en année d'autres lois toujours plus mortifères qui rendent le meurtre plus "propre" et plus confortable (RU 486, avortement à domicile...) et qui érigent le forfait en « droit » et la défense des bébés en danger en « délit ». Le *Livre blanc* déroule ce macabre historique.

Mensonger est aussi le silence qui recouvre les conséquences physiologiques et psychologiques de ce que l'on

par **Michel FROMENTOUX**

nomme pudiquement "l'IVG" : dépressions nerveuses, suicides, cancer du sein, séparations ou divorces, troubles chez les enfants "survivants"...

Mensonge encore : celui qui prétend par l'éducation sexuelle et par la contraception diminuer



les risques d'avortement. En vérité ces trois moyens d'action sont complémentaires et s'enchaînent dans un même objectif : réduire le sexe à une mécanique du plaisir, dissocier toujours plus amour, sexualité et procréation. Et ce, dans le refus éhonté des enseignements, non seulement de la religion catholique, mais aussi du judaïsme, de l'islam, et même du bouddhisme.

Mensonge toujours, celui des partisans de l'adaptation de la loi aux mœurs. En fait il s'agit pour eux de « changement de société » (comme s'en flatte le Planning familial). « L'avortement est un acte révolutionnaire », déclare le *Livre blanc*, ajoutant : « **Aucun acte ne peut blesser davantage celle qui le fait ni, avec elle, bouleverser plus profondément la société. La femme, c'est l'enfant, la tendresse, le foyer, la permanence.** »

Ainsi se dégage la véritable « idéologie » de ces faux apôtres : une « religion » qui refuse l'Incarnation et rejette l'Église, – une « philosophie sub-

jectiviste » (ma vérité à moi...) – une « morale individualiste », dont les mots d'ordre sont « **tolérance, hedonisme et utilitarisme** » (ce qui engendre une « injustice » flagrante contre les défenseurs de la vie), – une « culture » fondée sur le mensonge, la confusion babélique et la « **distorsion des mots** » (ainsi le refus de donner un statut à l'embryon, que l'on peut dès lors utiliser et manipuler comme un "matériau"...). Ce « **terrorisme intellectuel** » va de pair avec une « **politique laïciste** » et engendre « **vide démographique** » et « **vide économique** » (voir page 7 de ce numéro de *L'AF 2000*).

Le rejet du réel

Ce *Livre blanc*, auquel ont collaboré, entre autres, le docteur Xavier Dor, Michel Berger, Michel Raoult, le docteur François Volff, le professeur Marie-Pauline Desware, n'est en rien la réaction haineuse de quelques empêcheurs de forniquer en rond. Il respire la vie, la vraie, comme le prouve l'exposé d'une politique fondant l'organisation de la société sur la primauté du respect de la vie innocente, qui est une condition du bien commun : « **Les atteintes actuelles à la vie humaine innocente naissent d'un système normatif abstrait qui, pour assurer l'émancipation individuelle, ne cesse de rejeter le réel. Elles nuisent gravement à la légitimité de nos gouvernants condamnés à créer une morale de plus en plus déconnectée de ce réel.** »

Un tel ouvrage est une œuvre de salut public à brandir à la face de nos politiciens. Il est temps d'arrêter la plus démentielle des entreprises humaines qui est le complot contre la vie.

* *Livre blanc de l'avortement en France. Éd. Pierre Téqui, 144 pages, 8 euros. On pourra aussi se le procurer le 22 janvier lors de la marche pour la vie.*

Dimanche 21 janvier 2006 à Paris

À l'appel du Collectif "30 ans ça suffit"

11 associations
dont AOCPA-Choisir la vie,
Laissez-les-Vivre-SOS Futures mères,
Renaissance catholique,
SOS Tout Petits, la Trêve de Dieu...

GRANDE MARCHÉ POUR LA VIE

Rendez-vous à 14 h 30
Place de la République

AFFAIRE HUMBERT

Du meilleur au pire

L'affaire Humbert-Chaussoy semble arriver à son terme par non-lieu demandé par le procureur de Boulogne-sur-Mer. Rappelons les faits. Le jeune Vincent Humbert est victime d'un accident de la voie publique le 24 septembre 2000 et se retrouve paraplégique avec une mobilité

Le procureur Lecigne a bien stipulé que sa demande de non-lieu ne saurait être une justification de l'euthanasie, non plus que faire jurisprudence, mais le précédent de "l'injection qui tue" est pour la première fois disculpé..

réduite aux mouvements d'une main. Il est en partie muet et aveugle, semble-t-il, mais réussit à communiquer. Il demande à mourir notamment au président Chirac qui reçoit sa mère, Marie. Laquelle fait paraître en librairie un ouvrage sur le droit de mourir, la veille du jour où elle tente de mettre fin à la vie de Vincent. Hasard ? Publicité incroyable dans les médias toujours prompts à exalter la culture de mort.

Une injection mortelle

Mais présentant les choses sous le jour de la compassion et profitant d'une sortie accordée à son fils par l'hôpital de Berck. M^{me} Marie Humbert lui injecte des barbituriques pour mettre fin à ses jours. Elle rate son coup : son fils se retrouve dans un coma profond. Celui-ci est sans issue. Le Dr Chaussoy, chef du service de réanimation, débranche le respirateur artificiel. Ce qui moralement parlant est tout à fait acceptable car des soins extraordinaires ne se justifient plus sinon que dans le cadre de l'acharnement thérapeutique. Et nous arrivons alors à l'irréparable. Le 26 septembre 2003, le Dr Chaussoy, au lieu de laisser s'éteindre doucement Vincent, trouve plus commode "d'accélérer les choses" en injectant du chlorure de potassium, traitement réservé aux condamnés à mort aux États-Unis dans certains États. Et ce, en contradiction formelle avec le code de déontologie : « **Le médecin ne peut en aucun cas abrégier la vie d'un malade en lui donnant délibérément la mort** », non plus que se faire « **complice d'un suicide** ». Ce qui est tout à fait le cas. Or le président départemental du Conseil de l'Ordre des médecins du Pas-de-Calais lui donne raison ; mais se fait désavouer par le Conseil national. Fi-

—par le Docteur—
Jean-Pierre DICKÈS

Président de l'Association catholique des infirmières, médecins et professionnels de la Santé

nalement le procureur de Boulogne, Gérald Lecigne donne un non-lieu en début d'année ; ce qui évite au Dr Chaussoy et à M^{me} Humbert de passer aux Assises. C'est la première fois qu'un homme ayant mis fin délibérément à la vie d'un de ses contemporains ne fera pas l'objet d'un jugement. Pourquoi ?

Un certain nombre de circonstances locales – totalement méconnues – permettent d'expliquer une telle décision. La plupart des gens ont oublié que le procureur Lecigne est l'homme qui a déclenché l'affaire d'Outreau ; laquelle a vu détenir en prison trois ans durant une douzaine d'innocents. Témoignage direct : votre serveur en tant qu'expert auprès des tribunaux a été requis par la Justice pour examiner un enfant d'Outreau. Ce type d'examen passait parmi plusieurs autres de ce type. Il a conclu que l'enfant n'avait pas été violé. Et France 2 qui refera ultérieurement l'enquête posera la question à la télévision : « **Comment se fait-il que le Dr Dickès a examiné l'enfant mineur X et n'a rien constaté ? Ce qui n'a pas empêché la personne qui était accusée d'avoir violé cet enfant de se retrouver en prison...** ». Chacun comprendra que le procureur Lecigne dans cette affaire a intérêt à faire le minimum de vagues. Or le procès Chaussoy était un "bâton merdeux" qui ne pouvait que lui apporter des ennuis supplémentaires. Car après l'affaire d'Outreau il aurait bien pu être révoqué. Accuser Chaussoy revenait pour lui à se faire désavouer par une cour d'Assises. Ce n'était pas pour lui le moment d'encaisser ce coup supplémentaire.

Un affaire politique

De plus dans l'affaire Humbert apparaît un personnage politique peu commun. Un dénommé Vincent Léna était secrétaire du Parti socialiste de la Côte d'Opale. Il vient de connaître bien des déboires. Il devait succéder à Dominique Dupilet comme député de la 6^e circonscription du Pas-de-Calais (Boulogne-Nord). Or voilà que le secrétariat général du P.S. balance un dénommé Jack Lang qui n'arrive plus à se faire élire ailleurs (et qui sera d'ailleurs élu de justesse). Dans des circonstances encore plus complexes, la mairie de Boulogne échappe de même à Léna. Le voilà donc hors-jeu. Que faire pour se remettre en selle ? Il entre en contact avec la mère de Vincent Humbert. Il semble possible qu'il l'ait manipulée. Tout au moins

dans le cadre d'une association intitulée *Faut qu'on s'active*, laquelle rassemble des dizaines de milliers de signatures de soutien, organise une "université" et publie un guide.

La petite madame Marie Humbert s'est trouvée manipulée vraisemblablement dans cette affaire. Sortant de l'anonymat, elle devient un personnage national, un symbole. Elle publie, elle devient célèbre par les médias. Et derrière elle se tient Vincent Léna. Celui-ci aurait été la tête pensante, voire la vedette d'un procès d'Assises avec son association ; il est en effet avec Marie le porte-drapeau du combat en faveur de la légalisation de l'euthanasie. Cela lui vaudra une gloire nationale. Or Lecigne par sa décision lui coupe l'herbe sous le pied. Il se trouve donc fort marri d'être privé de son procès par ce non-lieu demandé par le procureur.

Un dangereux précédent

Il est évident qu'un procès en Assises aurait une fois de plus déclenché une campagne médiatique en faveur de la légalisation de l'euthanasie. Campagne qui commence d'ailleurs déjà avec une autre affaire d'euthanasie à Périgueux. Et comme à l'issue du



Marie Humbert
Une femme manipulée ?

procès de Bobigny sur l'avortement, un projet de loi aurait été déposé par quelques francs-maçons de droite ou de gauche, et la "droite" molle et récupérée l'aurait voté comme elle l'a fait de la loi Veil.

Le procureur Lecigne a bien stipulé que sa demande de non-lieu ne saurait être une justification de l'euthanasie, non plus que faire jurisprudence. Mais le précédent de "l'injection qui tue" se voit pour la première fois disculpé. La loi du 13 avril 2005 laissait une incertitude sur la notion de soins extraordinaires ne se justifiant pas dans le cadre de l'acharnement thérapeutique. Ce qui permet d'euthanasier très légalement en privant l'agonisant d'alimentation et d'hydratation. L'affaire Humbert permet de régler la question encore plus vite au moyen d'une petite injection mortelle pratiquée en douce sur un agonisant à la demande de la famille.

Quand on tue médicalement

Les 13 et 14 janvier 2004, Marie Humbert et le docteur Chaussoy sont mis en examen, respectivement pour « **administration de substances toxiques** » et « **empoisonnement avec préméditation** ». Aux termes de l'article 221-5 alinéas 2 et 3, ces deux personnes ne risquaient pas moins de trente ans de réclusion criminelle, voire la perpétuité au cas où la préméditation eût été établie.

Le meurtre commis avec préméditation constitue un assassinat » selon l'article 221-3 du Code pénal, l'euthanasie est, en l'état actuel du droit français, passible de la réclusion criminelle. Quant à l'euthanasie passive (le fait de refuser ou de laisser autrui refuser tout soin ou traitement médicaux, sachant que cela peut le conduire à la mort), elle n'est pas moins punissable si elle s'analyse en un refus de porter assistance à une personne en péril (article 223-6 alinéa 2 du Code pénal qui en fait un délit réprimé par un emprisonnement de cinq ans et une amende de 75 000 euros) ou, pis, si elle constitue une provocation au suicide (que l'article 223-13 du Code pénal punit d'une peine d'emprisonnement de trois ans et d'une amende de 45 000 euros).

Va-t-on vers le parachèvement du statut d'une nouvelle catégorie de criminels : les criminels absous ?

Coup de théâtre : le 2 janvier 2006, le procureur de la République de Boulogne-sur-Mer prononce un réquisitoire de non-lieu. Dans la mesure où cette décision serait suivie par le juge d'instruction, le docteur Chaussoy, chef du service de réanimation du centre héliomarine de Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais) et Marie Humbert ne seraient donc pas déférés aux Assises, pour avoir mis fin aux jours de Vincent Humbert, fils de cette dernière et gravement accidenté de la route devenu tétraplégique.

En revanche, le docteur Laurence Tramois et son infirmière Chantal Chanel n'auront pas cette "chance". Poursuivies, respectivement, du chef de « **empoisonnement** » et de « **complicité d'empoisonnement** », pour avoir injecté sept grammes de chlorure de potassium à une patiente en phase terminale, elles sont renvoyées devant la Cour d'assises de Périgueux.

L'euthanasie, pénalement punissable

Deux affaires apparemment semblables mais divergentes quant à leur issue. La diversité des réactions des principaux protagonistes comme celles de l'opinion publique (soulagement et sentiment du devoir légitimement accompli pour les uns, indignation voire colère pour les autres) démontre bien le clivage profond de la société française sur une question aussi cruciale que la mort. Pourtant, ne nous y trompons pas, car même s'il n'existe aucune définition juridique de la mort, l'euthanasie active (infliger intentionnellement la mort à autrui sous le prétexte "humanitaire" de le libérer de ses souffrances) demeure punissable en France.

Assimilée au meurtre (« **le fait de donner volontairement la mort à autrui** » d'après l'article 221-1 du Code pénal) ou à un as-

assinat (« **le meurtre commis avec préméditation constitue un assassinat** » selon l'article 221-3 du Code pénal), l'euthanasie est, en l'état actuel du droit français, passible de la réclusion criminelle. Quant à l'euthanasie passive (le fait de refuser ou de laisser autrui refuser tout soin ou traitement médicaux, sachant que cela peut le conduire à la mort), elle n'est pas moins punissable si elle s'analyse en un refus de porter assistance à une personne en péril (article 223-6 alinéa 2 du Code pénal qui en fait un délit réprimé par un emprisonnement de cinq ans et une amende de 75 000 euros) ou, pis, si elle constitue une provocation au suicide (que l'article 223-13 du Code pénal punit d'une peine d'emprisonnement de trois ans et d'une amende de 45 000 euros).

Vers un « droit à la mort »

Judiciairement, les affaires "Humbert-Chaussoy" et "Tramois-Chanel" seraient différentes en ce que l'euthanasie s'effacerait devant le refus d'acharnement thérapeutique, dans la première affaire, alors qu'elle serait avérée dans la seconde. Pour autant, aucun de ces deux dossiers n'a pu ou ne pourrait bénéficier de la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de la vie, dans la mesure où elle ne peut s'appliquer rétroactivement à des faits commis antérieurement à son entrée en vigueur. Si tel n'avait pas été le cas, le parquet, au lieu de se retrancher derrière la contrainte médiatique et familiale à laquelle le docteur Chaussoy et Marie Humbert auraient prétendument été soumis, aurait pu exciper du nouvel article L. 1111-10 du Code de la santé publique, tiré de la loi de 2005 précitée, en vertu duquel « **lorsqu'une personne, en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause, décide de limiter ou d'arrêter tout traitement, le médecin respecte sa volonté après l'avoir informée des conséquences de son choix. La décision du malade est inscrite dans son dossier médical** ».

La seconde affaire illustre bien, quant à elle, l'état d'esprit autant que les aspirations des officines "pro-mort" militant pour la reconnaissance d'un nouveau "droit-créance", le "droit à la mort". Placé sur un pied d'égalité avec le droit au logement ou le droit aux prestations sociales, ce "droit à la mort" ne serait, en fin de compte, que le prolongement sordide du droit à l'avortement car il parachèverait pleinement le statut d'une nouvelle catégorie de criminels : les criminels absous.

Israël sans Sharon

Deux semaines après la grave crise qui l'a frappé, le Premier ministre d'Israël, Ariel Sharon, est toujours dans le coma. Le pronostic vital reste réservé. En revanche, sauf miracle toujours possible, mais pratiquement exclu, le général ne pourra plus gouverner, ni mener son nouveau parti Kadima (En avant) lors des élections législatives du 28 mars prochain.



Ariel Sharon

Qu'aurait fait Sharon en cas d'une victoire prévisible de son parti aux prochaines élections, aurait-il pratiqué une politique réaliste de négociation en vue de création d'un État palestinien comme beaucoup le pensaient ? ou continué à privilégier la répression et le recours à la force ?

Nul n'est en mesure de le dire. Même si de nombreux éléments plaident en faveur de la première hypothèse, Sharon faisant tout pour entrer dans l'Histoire comme un homme de paix et de réconciliation.

frances, voire sa diplomatie pourront être utilisés par les uns et les autres, il faudra désormais envisager l'avenir de l'État hébreu et des relations israélo-palestiniennes, donc du Proche-Orient, sans Sharon.

Une certitude : le parti de Sharon survivra mené sans doute par l'actuel Premier ministre par intérim, Ehud Olmert, et a de fortes chances d'avoir une place importante sur l'échiquier politique israélien. Sa politique sera centriste, surtout avec la présence en son sein de Shimon Pérès et quelques transfuges du parti travailliste favorables à un "arrangement" avec les Palestiniens.

En revanche, deux points d'interrogation : la force politique du Kadima, dans une coalition avec des formations plus à gauche, notamment les travaillistes, sera-t-elle suffisante pour imposer une politique de paix et sortir la région de l'état de crise et de tension ? Quel sera l'autre grande formation politique ? Le Likoud, extrémiste, de Bibi Né-tanyahou ou le parti travailliste d'Amir Peretz ?

L'avenir apportera des réponses à ces questions.

Nous connaissons au soir du 28 mars la composition et l'équilibre des forces à l'intérieur de l'État hébreu, mais également les réactions du côté palestinien. À suivre attentivement.

ILS "DÉCONSTRUISENT" L'EUROPE...

...par l'argent

557 milliards d'euros déposés dans 157 banques qui représentent 26 États... tels sont les chiffres qui font du Luxembourg le numéro un de la gestion de fortune à l'intérieur de la zone euro et le numéro deux mondial dans celle des fonds d'investissement.

Afin de préserver une avance à peine érodée par la directive bruxelloise du 1^{er} juillet 2005 qui a instauré un prélèvement de 15 % sur les revenus du capital en échange du secret bancaire, le Parlement du Grand Duché se prépare à supprimer l'impôt sur la fortune (I.S.F.) pour les résidents.

Selon L. Frieden, ministre du Trésor, la fiscalité de l'épargne n'étant toujours pas uniforme en Europe ce projet n'induit pas de concurrence déloyale. Sans doute, mais il ne participe certainement pas à l'harmonisation fiscale entre les partenaires de l'U.E.

...encore par l'argent

Seconde étape de la procédure d'infraction et juste avant l'assi-

gnation à comparaître devant la Cour de justice de Luxembourg la Commission de Bruxelles a transmis « un avis motivé » à la France.

Le motif mérite au moins une telle procédure : Paris doit revoir sa législation qui stipule que les clubs de football ne peuvent être cotés en Bourse.

En effet, la loi du 16 juillet 1984 interdit aux sociétés anonymes relevant du secteur sportif de faire appel à l'épargne publique. Or, il se trouve que cette disposition serait contraire au sacro-saint principe de la "libre circulation" des capitaux en vigueur au sein de l'U.E. depuis la ratification de l'Acte Unique.

Selon Bruxelles, les motifs avancés par Paris (la promotion de l'égalité sportive et la protection des épargnants) ne s'apparentent pas à des « raisons impérieuses d'intérêt général » susceptibles de mettre en cause la « liberté » précitée. Dans le cadre de la construction européenne, nous laissons le lecteur juger de la haute teneur morale (et sportive !) de ce débat et de l'allégeance de Bruxelles aux "financiers qui mènent le monde".

Pierre JEANTHON

IRAN Quelle issue à la crise ?

La crise entre la communauté internationale et le régime de Téhéran semble pratiquement inévitable. La république islamique d'Iran, qui n'est ni république, ni islamique, ni iranienne mais appelons-la ainsi par commodité, en est, certes, la première responsable.

L'heure de vérité dans les relations entre la république islamique et la communauté internationale semble proche.

Les dirigeants de Téhéran, en tenant délibérément un discours antisémite ignoble et totalement opposé aux traditions et à la culture iranienne, et en poursuivant des activités nucléaires à des fins non civiles, pratiquent une politique de provocation permanente. Leur maître, l'ancien hôte de Neauphle-Château, leur a enseigné que "la révolution" ne pouvait prospérer que dans une ambiance de crise et de tension permanentes.

Néanmoins, dans cette crise, il y a un autre responsable. Il s'agit de la "diplomatie européenne". Il y a bientôt trois ans l'accord de dupes conclu avec Téhéran avait été présenté comme une "grande victoire" de l'Europe comparé aux échecs américains au Proche et Moyen-Orient. En privé, certains responsables avouaient, déjà, qu'ils savaient avoir été dupés, que Téhéran ne cherchait qu'à gagner du temps pour faire avancer son programme nucléaire non civil.

L'échec est patent. Il faudrait maintenant réagir.

Le danger est réel

Tout laisse à penser que la république islamique va posséder des armes nucléaires d'ici un ou deux ans.

L'Iran possède déjà des missiles à moyenne portée, de 3 à 4.000 km. Avec des engins nucléaires, il disposera d'une véritable arme de chantage.

S'il s'agissait d'un État "normal", respectueux des principes de droit et responsable, il ne procéderait sans doute pas à des recherches nucléaires militaires. L'Iran n'est menacé par personne. Il n'a donc pas besoin d'une force de frappe nucléaire. J'aurais alors dit, sans hésitation, que cet État "normal" a en théorie le droit de posséder l'arme nucléaire tout comme la Grande-Bretagne, la France, Israël et quelques autres pays. L'Iran d'avant la révolution avait écarté cette option parce qu'il était un État pacifique soucieux avant tout du développement de son économie et de l'amélioration du niveau de vie de la population.

un État terroriste – et pas seulement parce qu'il a été ainsi qualifié par la diplomatie américaine –, le danger existe.

La possession d'armes nucléaires va sanctuariser l'Iran islamiste. Tout comme la Corée du Nord et son régime stalinien ubuesque. Le terrorisme islamiste, lequel n'est pas imaginaire, tout le monde en convient, aura alors pour base non pas une région montagneuse et inhospitalière, mais un grand pays avec d'immenses ressources et un régime totalitaire et prosélyte, qui tentera d'exporter "sa" révolution.

Que les experts auto-proclamés et les fins diplomates des chancelleries se donnent la peine de lire ce qu'ont écrit Khomeyni et autres "théoriciens" de l'islamisme radical, que les dirigeants actuels du régime de Téhéran reprennent avec force à longueur de journée !

Le danger n'est pas dans une attaque nucléaire contre Israël ou d'autres pays mais dans la sanctuarisation d'une base terroriste. Qui garantit, d'ailleurs, que des groupes terroristes agités par les "ayatollahs" ne se serviront pas demain d'armes nucléaires comme moyen de chantage contre des pays musulmans modérés ou l'Occident ?

Le régime de Téhéran soutient actuellement par tous les moyens et ouvertement l'agitation extrémiste chi'ite en Irak, le Hezbollah du Liban, le Hamas et autres jihadistes en Palestine. Disposant d'armes nucléaires, il le fera avec davantage de force et sûr de l'impunité, il pourra réactiver ses réseaux terroristes dormants dans d'autres pays.

Si en 1934, le monde avait réagi devant l'Allemagne nazie et M. Hitler, la Seconde Guerre mondiale aurait pu être évitée. Ne recommençons pas la même erreur.

Que faire ?

Par ses provocations permanentes, entrecoupées de vagues déclarations conciliatrices destinées à tromper ceux qui, en Occident, ne demandent qu'à l'être, le régime de Téhéran cherche à provoquer une réaction violente afin de s'en servir pour durcir sa mainmise sur la population et faire prolonger sa survie. Il faudrait éviter d'entrer dans ce jeu.

La réaction de l'Occident devrait être politique d'abord : soutenir et non diviser et décourager ceux qui à l'intérieur comme à l'extérieur cherchent à faire évoluer, voire changer, ce régime. On pourrait, de même, réduire le niveau des relations diplomatiques avec ce régime. Un avertissement.

Elle devra être ensuite médiatique. La politique de l'autruche à l'égard du régime iranien, pratiquée un peu partout, est une erreur monumentale. Il faut dire ouvertement et faire savoir ce qui se passe à l'intérieur de l'Iran, la violation flagrante



Mahmoud Ahmadinejad, président de la République islamique d'Iran

des droits humains, la répression sanglante qui frappe les opposants et les minorités, la gestion mafieuse de l'économie, les déclarations de haine et de violence des dirigeants. Les occuper ne sera considéré par les islamistes que comme preuve de faiblesse et non comme signe de bonne volonté et de compréhension.

En outre, une politique d'information honnête sur l'Iran dans les médias occidentaux soutiendra, aidera et encouragera ceux et celles qui se battent à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières pour la libération de leur pays.

La réaction devra aussi, et enfin, être économique. Quelques sanctions commerciales bien ciblées, ménageant la vie quotidienne de la population et ne concernant que les privilégiés du système, seront également susceptibles de contribuer à l'évolution voire au changement du régime et amènera au moins ses dirigeants à la raison.

L'arme du pétrole

Il est courant, dans certains milieux, d'exprimer des craintes sur l'utilisation par Téhéran de l'arme du pétrole et brandir la menace d'une "hausse à la pompe" pour contraindre les gouvernements occidentaux à pratiquer l'immobilisme.

On oublie volontairement dans ces milieux que l'Iran a autant besoin de vendre son pétrole que l'Occident de l'acheter, que la Chine qui achète 12 % du pétrole iranien et a une complicité objective avec Téhéran ne peut pas remplacer les débouchés occidentaux du pétrole iranien, qu'aussi étrange que cela paraisse, et on l'occulte en Occident, l'Iran est aussi importateur du pétrole. Ses raffineries sont en très mauvais état et sans le pétrole raffiné importé, son aviation, son parc automobile et une partie de l'activité économique pourraient être sérieusement mise à mal.

L'heure de vérité dans les relations entre la république islamique et la communauté internationale semble proche. Certes, les intérêts commerciaux à court terme dans tel ou tel secteur, pourraient être partiellement affectés, si l'option d'une politique de fermeté éclairée l'emporte. Mais, à terme, un Iran prospère et pacifique, respectueux des principes de droit, serait un facteur de paix et d'équilibre et constituerait un partenaire beaucoup plus fiable, même pour la Chine et la Russie.

Le passé récent ne l'a-t-il pas amplement prouvé ?



L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS

■ *La France croule, mais nos dirigeants politiques condamnent à ne se préoccuper que de l'instant présent, ne cessent de dire que tout va bien... Or en cette année 2006, outre la dette publique qui s'est accrue de façon phénoménale, outre l'euro qui paralyse toute politique économique vraiment nationale, outre le trou de la Sécurité sociale qui s'approfondit, voici qu'une arrivée massive de nouveaux retraités ne peut plus être compensée par une entrée correspondante de jeunes dans la vie professionnelle. On n'aura plus de quoi payer les retraites ! La population active baisse depuis que dans les années 70 l'indice de fécondité a cessé de permettre le renouvellement des générations. Depuis lors on n'a pas écouté ceux qui s'en inquiétaient et l'on se trouve aujourd'hui au pied du mur. À côté d'un tel drame, les compétitions en vue de la prochaine élection présidentielle ne sont que vulgaires pantomimes.*

Les vraies questions

Ce dossier pose les vraies questions, mais il ne s'agit pas de se contenter de lamentations. Il faut voir quelles erreurs ont enfoncé la France dans cette débâcle afin d'en prendre le contre-pied pour pouvoir remonter à la surface. La démocratie ne sort jamais des horizons bornés par les urnes ; elle laisse depuis des décennies la nation vivre d'individualisme et d'égoïsme : ainsi organise-t-on la consommation et la jouissance des gens installés dans la vie sans se soucier de fonder l'avenir sur des familles solides et nombreuses. Les Français se retrouvent ainsi de moins en moins nombreux et de plus en plus solitaires, car les ersatz de "familles" que l'on voit apparaître aujourd'hui n'ont pas pour finalité essentielle la procréation... Cette absence de vouloir-vivre est pour une nation un comportement suicidaire. À nous d'indiquer les axes d'un redressement politique, intellectuel et moral, hors duquel il ne peut y avoir une politique familiale : c'est une question de vie ou de mort.

M.F.

Les retraites des vieux de demain sont dans les berceaux d'aujourd'hui...

par **Michel FROMENTOUX**

Le poids des vieux, le choc des désillusions... C'est bien là le drame de la société française tel que les politiciens en place s'évertuent à le cacher, mais tel qu'il pourrait bien éclater au grand jour, et cruellement, au cours de l'an nouveau. En 2003, le profes-

Lae temps presse. Sans une vigoureuse politique familiale, on ne connaîtra bientôt plus qu'égoïsme, violence, dissolution des mœurs, désert démographique et économique, en somme l'asphyxie.

seur Michel Godet tirait déjà la sonnette d'alarme, constatant le renversement de la pyramide démographique et prévoyant que trois ans plus tard l'on ne pourrait plus payer les retraites. Nous avons été parmi les rares à faire écho à son livre *Le choc de 2006*.

Dans un entretien avec *L'Action Française* 2000 du 3 avril 2003, Michel Godet pourfendait nos gouvernements incapables de prendre de réelles mesures en faveur de la famille, parce que le résultat de celles-ci s'observe sur le long terme, donc au-delà des échéances électorales. Puis il tenait de sages propos dont l'actualité est aujourd'hui douloureusement criante : « **La famille semble être un sujet tabou en France. Or, la question familiale est à la racine de la plupart des problèmes de violence et d'insécurité en France comme**

elle est, souvent, à l'origine de l'échec scolaire. Il est temps de se rendre compte de l'importance d'une structure familiale et affective stable pour la réussite scolaire, l'épanouissement personnel et l'intégration sociale [...] Les comportements de mal être et de déviances (drogue, alcool, tabac, violence, dépressions, suicides) sont deux fois plus importants dans les familles dissociées que dans les familles stables. »

De ce véritable drame national que constitue la raréfaction des berceaux, à laquelle s'ajoutent les 7 millions de bébés victimes de la guerre faite par la société avorteuse à sa propre jeunesse (voir page 4), Philippe Bourcier de Carbon dresse un peu plus loin dans ce dossier le sombre tableau et montre que sans une réelle politique familiale il n'y aura nul moyen d'en sortir.

À bas Mai 68 !

Nous voudrions ici rappeler les sources du mal.

Bien sûr on pense à Mai 68 où furent exaltées toutes les "libérations". La société fut alors invitée à s'identifier à l'adolescent, à vivre sur le rythme des variations sentimentales et des relations transitoires. Tout rentra dans l'ordre début juin quand Charles De Gaulle eut sifflé la fin de la récré, mais le ver est resté dans le fruit.

Divorce à la carte, pilule en vente libre, avortement..., tout fut entrepris les années suivantes pour séparer la sexualité de la procréation. Alors l'État a renoncé à sa mission d'assurer le bien commun, celui des familles, pour légiférer dans

le domaine des mœurs qui ne le regarde pas et pour toujours plus ériger en lois l'exaltation des désirs de chacun. Démocratie des mœurs, donc démocratie totalitaire, soumettant les comportements et les convictions les plus sacrées au crible de la nouvelle "religion" du Moi. La vie elle-même tendit à se réduire à la recherche du plaisir dans l'instant, hors de toute dimension historique ou surnaturelle.

Le résultat n'est que trop connu : familles monoparentales, familles recomposées, voire sur-recomposées, couples homosexuels prétendant se marier... Toutes les combinaisons de cœurs et d'épidermes sont également respectables... Sans compter les lois à l'étude sur l'euthanasie, sur la bioéthique, sur l'utilisation des embryons comme "matériau"... d'où il ressortira que l'homme s'est donné le droit de s'égaliser à Dieu et de dire quelle vie vaut la peine d'être vécue.

Un tel retour à la barbarie provoque, outre le vide démographique, un vide économique car – M. de la Palice l'eût trouvé tout seul – sur la jeunesse reposent les retraites et aussi une augmentation du nombre de consommateurs.

Seuls de froids idéologues ou des hédonistes rabougris peuvent croire que cette France sans avenir est heureuse de ne pas avoir à trop partager son pain. Outre le fait que le vide est rempli par des masses d'immigrés pouvant mettre en danger notre identité nationale, outre aussi le fait que l'égoïsme à la mode empêche d'offrir aux femmes se croyant incapables d'accueillir leur bébé de quoi les aider ne serait-ce qu'en le faisant adopter., il faut considérer que de plus en plus de jeunes gens souffrent de voir les cœurs s'endurcir et de se sentir dans la pyramide des âges écrasés par les soixante-huitards,

ou de vivre dans des foyers déshabillés ou rafistolés, de se savoir les rescapés de l'avortement ou les fruits non désirés de quelque éphémère concubinage. Ils souhaiteraient pouvoir, eux, fonder de vraies familles et accueillir autant d'enfants qu'ils le désirent.

Une politique contre révolutionnaire

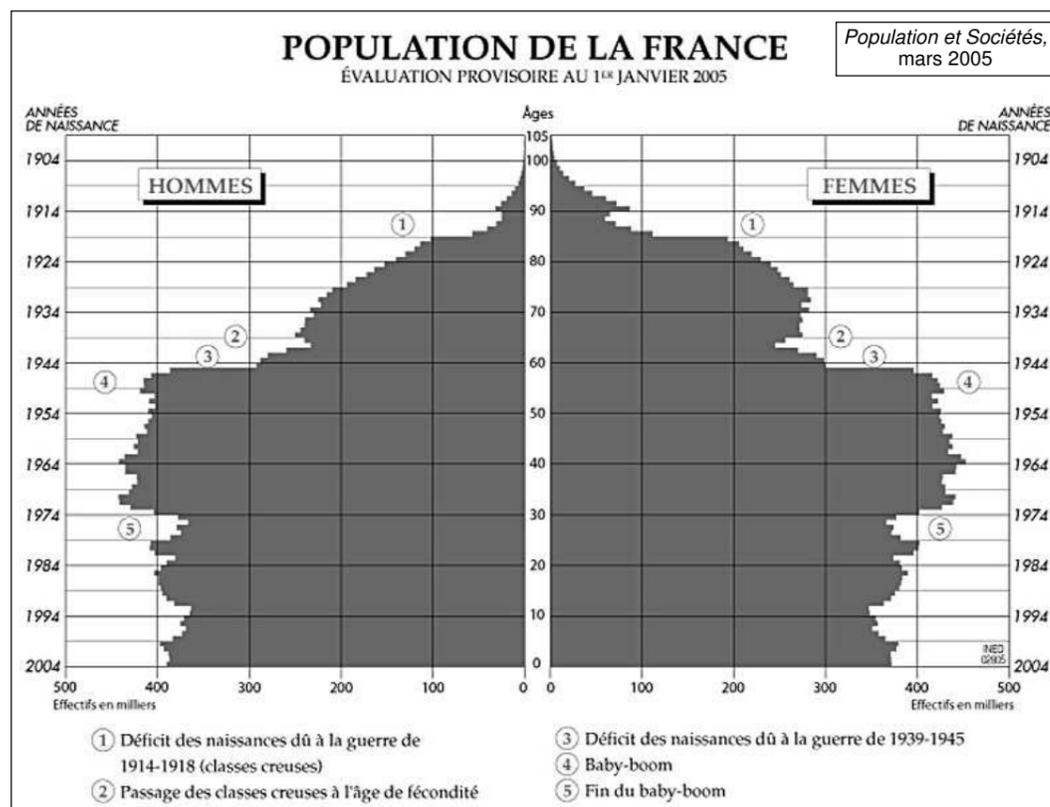
Une politique familiale serait donc accueillie avec joie par le pays réel. Combien de mères seraient heureuses, au lieu de travailler hors de chez elles, d'élever elles-mêmes leurs enfants – ce qui est un véritable *métier* au service de la nation ! Combien d'enfants apprécieraient de retrouver la chaleur du foyer familial où s'éduquent les tempéraments mieux que partout ailleurs !

Comment alors expliquer la paralysie de nos républiques successives (en dépit de beaux efforts trop éphémères) dès qu'il s'agit de remettre en valeur la cellule familiale ? La réponse est simple : pour un serviteur de la république, il faut un courage hors du commun pour sortir de l'étau individualiste imposé depuis 1789.

Envisager l'Homme comme un absolu arraché à toute transcendance et à tout enracinement est au fondement même de la société républicaine. L'homme concret fut dès la Révolution broyé sous le joug de l'identité collective nommée volonté générale, véritable machine de guerre contre tout ce qui vient de plus loin et de plus haut : les prêtres, le roi, et les pères de famille à qui a été coupée la tête en même temps qu'à Louis XVI, comme le disait Balzac. Les excentricités de Mai 68 étaient déjà contenues dans les sévères préceptes de 1789. Oser remettre en cause celles-ci sans renier ceux-là, c'est jeter un coup d'épée dans l'eau.

Voilà pourquoi les politiques "familiales" ne consistent aujourd'hui que dans des politiques *sociales* : on aide non pas la famille mais les *individus* qui la composent. Pire, on tend à égaliser les conditions, en déshabillant les gosses de riches pour habiller les gosses de pauvres. Quand les aides sont ainsi placées sous condition de ressources on appauvrit tout le monde, on oublie que l'aide aux familles n'est pas de nature distributive, qu'elle est échange entre les générations, reconnaissance des services que rendent les familles, *chacune selon sa condition*, contribuant au bien de la vie nationale.

Comprendre ces vérités naturelles demande évidemment de sortir des nuées des prétendues Lumières. C'est pourquoi nous affirmerons que restaurer la famille, la renforcer, l'honorer est nécessairement contre-révolutionnaire.





Comment réduire la dette de la France ?

L'ampleur des déficits budgétaires de l'État, ainsi que les futurs remboursements (1) de la dette, alimentée par ces mêmes déficits, nécessitent, plus qu'une politique de redressement financière, une véritable volonté nationale de lutte contre ce cancer économique. Les métastases

Il y a une urgence absolue à prendre des mesures de sauvegarde nationale.

de cette maladie doivent être traitées rapidement ; sans rémission nos descendants seront privés des dernières parcelles d'autonomie qui nous restent encore.

Si les actuels dirigeants n'agissent pas pour les stopper, la France, comme l'Argentine hier avec le F.M.I., sera placée sous la tutelle de l'Union Européenne qui n'attend que ce prétexte pour corriger notre acte d'indépendance du 29 mai 2005. Il y a donc une urgence absolue à prendre les mesures de sauvegarde nationale. Deux pistes s'offrent encore à notre nation pour éviter d'être transformée en syndicat de faillite. Augmenter les recettes ou diminuer les dépenses de l'État, aurait dit le seigneur de La Palisse !

Mais ces deux solutions sont très inégales dans leurs conséquences. L'augmentation des impôts est doublement négative. D'une part la fiscalité française

a atteint dans plusieurs domaines un "seuil maximum d'acceptabilité". Au-delà de certains pourcentages, la pression fiscale est la source de multiples effets pervers très contre-productifs. Les contribuables pressurés réagiraient de multiples manières : fraude fiscale, minoration des déclarations de revenus, fuite des capitaux, etc. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ces risques dans un article consacré à l'I.S.F, mais le danger le plus important serait de taxer les entreprises, notamment sur l'outil de travail et les vagues de délocalisations ne seraient qu'amplifiées.

Augmenter les recettes

L'action sur les recettes devrait davantage mettre en place une répartition plus productive des impôts et autres taxes. La "surconsommation" représentant la grande caractéristique de notre "civilisation républicaine", l'augmentation de la T.V.A devrait permettre de dégager de très importantes recettes relativement indolores pour le circuit économique. Plusieurs rapports sur les finances publiques viennent d'évoquer l'intérêt de la création d'une "T.V.A sociale" qui se substituerait à plusieurs cotisations assises sur le travail, même si le politiquement correct évite encore d'employer ce terme et préfère cacher cette véritable révolution fiscale derrière des

par **Henri LETIGRE**

euphémismes tel que "le prélèvement sur la valeur ajoutée". L'Allemagne qui se trouve dans une situation financière très proche de la nôtre, vient d'engager cette démarche pour renforcer la compétitivité de ses salaires bruts.



Le ministère des finances
Une dette colossale

Mais fondamentalement, l'accroissement des recettes ne fera que prolonger... la vie du malade. Les banques (françaises et européennes pour la grande majorité d'entre elles) qui depuis des décennies octroient des crédits à l'État continueront de profiter de tous les avantages que confère l'exploitation de cette dette : fiabilité à très long terme du client, taux d'intérêt des remboursements qui croissent avec l'importance de l'endettement et surtout une très grande liquidité

des titres de la dette libellée en euros.

Ce dernier avantage explique en grande partie la campagne de communication outrancière menée par les banques lors de la mise en place de la monnaie inique. Désormais, douze pays étant endettés dans la même monnaie elles peuvent se permettre de créer un véritable marché des obligations d'État pour placer et revendre leur trésorerie fort profitable. L'État est néanmoins inquiet de leurs capacités à accorder des lignes de crédit pour couvrir ses déficits à répétition, il a donc décidé de permettre aux particuliers de financer à partir de 2006 ses emprunts...

Diminuer les dépenses

La seule solution pour vraiment réduire notre dette doit donc porter sur la diminution des dépenses. Il y a un an, nous évoquions déjà au travers du livre de Francis Mer (*Vous, les Politiques*) la nécessité d'inverser la logique d'augmentation constante des charges de l'État et les nombreux moyens qui devraient permettre de parvenir à ce résultat : réduction du nombre de fonctionnaires en profitant notamment des départs massifs liés à la prise de retraite des générations du "baby boom", allègement du train de vie de l'État (le budget de l'Élysée atteint aujourd'hui près d'un milliard de

francs par an, soit plus que celui de la Cour de Buckingham !), etc.

Ces premières mesures pourraient s'accompagner de choix politiques encore plus économiques : sortir de l'Union européenne et économiser les trois milliards d'euros que nous coûte annuellement cette institution, réserver nos prestations sociales et nos subventions aux seuls ressortissants français, conditionner notre aide internationale au respect de notre drapeau, etc.

En quelques mots retrouver une véritable politique nationale.

(1) Le budget 2006 doit régler 41 milliards d'euros (40,89 précisément) de frais financiers liés à l'endettement, soit le deuxième poste des dépenses de l'État contre seulement 36 milliards pour la Défense alors que nous ne possédons toujours pas de deuxième porte-avion près d'un an avant l'indisponibilité annoncée du Charles de Gaulle pour une révision de dix-huit mois. Le déficit voté par le Parlement est de 47 milliards, la dette sera donc mécaniquement augmentée de 6 milliards (47 - 41) auxquels s'ajouteront les intérêts liés aux 2.000 milliards d'arriérés ainsi que tous les déficits des organismes para-publics (ASSEDIC, Sécurité sociale, Caisse de retraites complémentaires, etc.) Le remboursement de la dette sera le premier poste de dépense de la nation lors de la prochaine décennie.

Abandonner l'euro : un impératif

Tout le monde se réjouit que l'euro nous ait apporté la stabilité des prix à l'intérieur et qu'entre 2002 et 2005, au moins jusqu'au référendum du 29 mai, cette mon-

En abandonnant le franc, nous avons cassé le thermomètre de notre économie.

naie se soit appréciée face au dollar. Mais personne ne parle du désastre qui se prépare.

L'origine de l'euro

La création de l'euro a été voulue par François Mitterrand, après la chute du mur de Berlin et la réunification allemande, pour arrimer solidement notre voisine à l'Europe. C'était d'abord un projet politique et accessoirement économique car une monnaie commune aurait dû, normalement, couronner des politiques économiques convergentes, ce qui n'a jamais été le cas comme on l'a vu lors de l'adoption par la France, et par la France seule, des 35 heures.

Il faut ajouter à cela que pour emporter l'adhésion de l'Allemagne, la France a dû se rallier à un euro fort. C'était la condition sine qua non pour que notre partenaire abandonne sa monnaie et il n'est pas sans signification que la Banque Centrale Européenne ait son siège à Francfort.

La France était-elle prête à tenter ce pari ? La réponse est évidemment négative car il aurait fallu adopter des réformes drastiques comme nombre de pays développés sont en train de le faire : réduire significativement le nombre des fonctionnaires afin de diminuer la dette, allonger la durée de la vie active et diminuer le coût du travail. Malheureusement nous n'avons pas fait grand chose en ce sens. Nous nous trouvons donc dans une impasse. Comment en sortir ?

Si le franc avait vécu...

Si le franc avait vécu, il est probable que nous aurions connu à nouveau l'inflation et que notre monnaie aurait dû être dévaluée deux ou trois fois comme sous la IV^e République ou au début de la présidence de Mitterrand. L'inflation était la seule façon pour

par **Yves LENORMAND**

un État dépensier et démagogique d'effacer ses dettes en douceur.

Si, bon an mal an, on a une inflation de 10 % et des taux d'intérêt de 5 % au bout de 10 ans, les emprunteurs, au premier rang desquels il faut placer l'État, et les collectivités locales, voient leurs dettes diminuer, en francs constants, de moitié. Ce qui est vrai pour la puissance publique, l'est aussi pour les particuliers qui empruntent. C'est un formidable levier pour la consommation.

Seule l'inflation, après la guerre, a permis à la France de se reconstruire tout en conservant ses mauvaises habitudes : fonction publique pléthorique, durée annuelle du travail inférieure à celle de nos concurrents, salaires trop élevés par rapport à la productivité... Aujourd'hui les mêmes problèmes se posent et en plus nous avons une dette phénoménale de 1.100 milliards d'euros, sans compter 900 milliards à prévoir pour les retraites des fonctionnaires.

En outre l'euro fort pèse lourdement sur notre commerce international. Nous assistons à une dégradation constante de notre commerce extérieur. Pour la France, comme d'ailleurs pour l'Italie, le décrochage des exportations a coïncidé avec l'adoption de l'euro. La conclusion est donc évidente.

L'euro qui est le décalque du mark peut être viable pour les pays vertueux, ce n'est malheureusement pas notre cas. Il est frappant de constater que le montant de l'impôt sur le revenu ne couvrira plus les dépenses occasionnées par les intérêts de la dette. Si l'État continue à dépenser plus que ce qu'il gagne, en 2015 le taux d'endettement public sera de 80 % du P.I.B. D'ores et déjà, d'ici quatre ans nous allons nous trouver dans une situation intenable.

Pour en sortir

Il ne reste donc qu'une solution : sortir de l'euro, revenir à notre bon vieux franc, quitte à retrouver notre inflation coutumière (mais il faudra bien nous en guérir un jour car l'inflation est ruineuse). L'abandon de l'euro redonnerait aussi une certaine compétitivité à notre économie par le biais de la dépréciation du taux de change. Il relancerait l'investissement et diminuerait le chômage.

En abandonnant le franc nous avons cassé le thermomètre de notre économie et jeté à la poubelle nos médicaments habituels. Revenons y vite avant d'être terrassé par la maladie.

L' A . F . R E Ç O I T

Philippe BOURCIER de CARBON

Le vieillissement de la population engendre l'aveuglement collectif



■ Philippe Bourcier de Carbon est économiste et démographe. Ses travaux comptent aujourd'hui parmi les plus autorisés.

L'ACTION FRANÇAISE 2000. – La situation démographique en France et dans toute l'Europe ne cesse de s'aggraver. Pouvez-vous nous la décrire ?

P. B. de C. – En raison de l'effondrement de la fécondité des pays de l'Union Européenne qui, depuis les années 70 et dans l'inaction et le mutisme – à présent délibérés – des responsables politiques, a cessé d'assurer le remplacement des générations, la part des moins de 20 ans dans la population n'a cessé de régresser au cours des trois décennies passées, passant du tiers alors de la population au cinquième à peine à présent. La part des seniors (personnes âgées d'au moins cinquante ans, qui, par ce fait même, ont dépassé les âges de fécondité) dans la population de l'Union l'emporte de plus en plus largement, depuis déjà plus de vingt ans, sur celle des enfants et des jeunes qui n'ont pas encore vingt ans (et ne sont pas encore, de ce fait, entrés en âge de fécondité). Depuis 2005, ces enfants et ces jeunes, âgés de moins de vingt ans, ont même commencé à être moins nombreux dans l'Union Européenne que les personnes âgées d'au moins soixante ans. Cette inversion de la pyramide des âges qui procède de la persistance trentenaire d'une fécondité largement insuffisante pour assurer le simple remplacement des générations, est amplifiée depuis vingt ans par le recul de la mortalité après 50 ans.

Ainsi, les premières décennies du siècle qui s'ouvre vont être marquées par le déclin accéléré de la population de l'Europe et de celle de l'Union. C'est dans ce contexte d'inversion des pyramides des âges et de déclin des populations que l'Europe et les états membres de l'Union devront gérer la maîtrise des flux d'immigration qui explosent : alors que les générations ne sont plus remplacées dans aucun pays de l'Union à 25, tous sont devenus des pays d'immigration, même les anciens pays d'émigration des pays du sud de l'Europe, devenus eux aussi des pays d'immigration.

Le déclin de la population de l'Union, devenue à présent la première destination des migrants du tiers-monde, est encore masqué par l'essor du solde migratoire depuis la fin des années 80.

Difficultés d'intégration

A.F. 2000. – Ce qui ne va pas sans poser de problèmes...

P. B. de C. – A la suite de ces flux

d'immigration, la population des ressortissants des pays du tiers-monde, ainsi que la population originaire de ces pays, qui réside désormais sur le territoire de l'Union, connaît une forte expansion, et son poids ne cesse de s'accroître au sein des populations autochtones des États-membres.

Ce phénomène, qui n'est pas propre à la France, explique la montée de la présence de la culture musulmane dans l'Union Européenne, laquelle induit des tensions dans ses pays membres, et modifie à terme son identité culturelle. Il doit être apprécié tout particulièrement dans la perspective de l'admission prochaine, comme 28^e état membre de l'Union (probablement avant 2010, avec



La place réservée aux enfants, aux jeunes et aux familles dans les priorités collectives du pays est marginalisée.

l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie), de la Turquie qui compte aujourd'hui 70 millions d'habitants et 1,5 million de naissances annuelles, soit autant que la France et l'Allemagne réunies.

La faiblesse de la fécondité européenne condamne à l'échec toute politique d'intégration des migrants. L'histoire de l'immigration nous enseigne en effet que l'intégration pacifique et mutuellement fructueuse des immigrants s'est toujours réalisée partout en deux ou trois générations, au fil des mariages mixtes d'une part, et surtout de la scolarisation et de l'imprégnation culturelle des enfants des immigrés scolarisés avec les autochtones.

Pour que cette imprégnation culturelle se réalise, et d'abord par l'acquisition de la langue du pays, tout en permettant aux jeunes générations des migrants d'acquérir la formation qui fait le plus souvent défaut à leurs parents, encore est-il absolument nécessaire d'éviter leurs trop fortes concentrations dans les classes des premiers et seconds cycles d'éducation, surtout lorsque ces immigrants proviennent d'une aire culturelle très éloignée par ses valeurs de celle du pays d'accueil, comme c'est le cas aujourd'hui des immigrants de culture musulmane dans les pays de l'Union. Cette condition ne peut être remplie lorsque le déficit du remplacement des générations des autochtones dépasse durablement les 20 %, ainsi

qu'on l'observe depuis des décennies dans les pays de l'Union.

Ainsi par exemple en France, on peut estimer aujourd'hui à 1,4 million l'effectif des enfants âgés de moins de 15 ans des ménages immigrés originaires d'Afrique et de Turquie, représentant 13 % de l'ensemble des enfants de ces âges vivant en métropole. En 2030, ils seront 2,6 millions en, et représenteront plus d'un enfant sur quatre de ces âges.

Ainsi, 30 années d'évolution démographique européenne, masquée avec obstination aux opinions publiques des pays membres de l'UE au cours des trois dernières décennies, ont désormais créé une nouvelle donne géostratégique en ce qui concerne l'Union Euro-

des enfants, et plus des 3/4 du volume de ces prestations sont désormais soumises à conditions de ressources. Les *Allocations familiales stricto sensu* ne se montant plus en 2003 qu'à 10,9 milliards d'euros (71,5 milliards de F), ne représentent même plus le quart (23,9 %) de l'ensemble des "prestations familiales" versées par les CAF en métropole. Elles concernent pourtant directement les quelques 11 millions d'enfants bénéficiaires des 6,2 millions de familles sur lesquelles repose en réalité la pérennité physique de notre pays !

Au cours des dix dernières années, de 1993 à 2003, quand la masse des prestations regroupées sous la rubrique "prestations familiales" aura augmenté en volume de 7,3 milliards d'euros 2003 (19,1 %), passant de 38,3 à 45,7 milliards d'euros, les seules prestations directement liées aux naissances et à l'entretien des enfants auront pratiquement stagné en volume, n'augmentant que de 0,3 milliard d'euros 2003 en dix ans (moins de 2 %), passant en volume de 20,4 à 20,7 milliards d'euros 2003.

Et pourtant, au cours de ces dix dernières années la richesse nationale (PIB) s'accroissait en volume de 250 milliards d'euros 2003 (19,2 %), passant de 1.306 à 1.557 milliards d'euros. Or, dans le même temps, le volume des *Allocations Familiales stricto sensu*, base de la politique familiale de la France, qui soutient sa fécondité, aura même régressé notablement, perdant 0,8 milliards d'euros 2003 (soit un recul de 7 %) en étant ramené de 11,8 à moins de 11 milliards d'euros 2003, pour ne même plus constituer le quart des *prestations familiales*, quand elles en représentaient encore 31 % il y a encore 10 ans en 1993 et 38 % il y a 15 ans en 1988. **En 2003, les allocations ne représentent donc plus que 0,7 % du PIB, soit moins de trois fois moins que dans les années 60.**

Pyramide inversée

A.F. 2000. – Le remplacement des générations n'est-il alors plus assuré ?

P. B. de C. – L'effort de la nation pour soutenir sa fécondité, et lui éviter de tomber sous le seuil de remplacement des générations afin de prévenir ainsi la dénatalité, est donc aujourd'hui trois à quatre fois plus faible que durant les années 50 et 60, traduisant bien la marginalisation impressionnante de la place réservée depuis lors aux enfants, aux jeunes et aux familles dans les priorités collectives du pays.

En conséquence, l'indice conjoncturel de fécondité, encore proche en France de 2,5 enfants par femme en 1970, crève dès 1974 le plancher du simple rem-

placement des générations de 2,1 enfants par femme, pour fluctuer, depuis 1976 et jusqu'à aujourd'hui, autour de 1,8 enfants par femme (et non 1,9 comme on le prétend), grâce au reliquat des prestations familiales.

L'indice conjoncturel de fécondité restant en France, depuis 1974, inférieur de 15 % en moyenne au seuil de remplacement, il s'ensuit que la dénatalité, dont le pays avait déjà eu tant à souffrir au cours de la première moitié du siècle, est désormais de retour en France depuis près de trente ans, effritant sans cesse depuis lors la base de la pyramide des âges de sa population, et réduisant régulièrement depuis 1974 les effectifs de ses enfants et de ses jeunes gens âgés de moins de 20 ans, dont le nombre aujourd'hui n'atteint même plus les 15 millions, alors que, jusqu'en 1974, ce nombre avait augmenté en 24 ans de plus de 4 millions depuis 1950.

Sous-fécondité

A.F. 2000. – La dénatalité ne peut-elle dès lors que s'aggraver ?

P. B. de C. – Ainsi, la France, et bien plus encore l'Union Européenne comme, du reste, le Japon et même l'ensemble du monde développé, présentent aujourd'hui des pyramides de population en inversion rapide, trente années de sous-fécondité, insuffisante pour remplacer leurs générations, n'ayant cessé d'en réduire la base (vieillesse *par le bas*), tandis que, concentrés depuis au moins 25 ans sur la survie des seniors âgés de plus de 50 ans, les progrès du recul de la mortalité en gonflent le sommet (vieillesse *par le haut*).

En raison de l'allongement de la vie moyenne, qui a augmenté depuis une génération de près d'un an tous les quatre ans, l'espérance de vie à la naissance atteint aujourd'hui en France 75 ans et huit mois pour les hommes et 83 ans pour les femmes, près de 21 ans, et plus de 25 ans et demi leur restant à vivre à 60 ans.

En France en effet, comme dans les autres sociétés développées, cohabitent désormais quatre générations, et peut-être même cinq générations d'ici à une trentaine d'années, si l'on en croit les spécialistes de la biologie et de la longévité humaine, ce qui constitue un modèle de société encore inconnu dans l'histoire séculaire des sociétés, des cultures et des valeurs.

Cependant, sur le long terme, c'est-à-dire sur 50 ans et plus, - ce qui n'est rien dans la vie multiséculaire de nos peuples - bien plus encore que la baisse de la mortalité, même celle de la mortalité aux grands âges, c'est avant tout la chute de la fécondité des populations qui préside



Le vieillissement de la population engendre l'aveuglement collectif

►► à leur vieillissement et aux déformations de leurs pyramides des âges, et qui en est le principal moteur.

On constate aujourd'hui par exemple, en France comme dans les pays de l'Union, que près de 85 % des naissances annuelles ne procèdent plus que de mères âgées de 25 à 39 ans révolus.

Quelle place pour les jeunes adultes ?

A.F. 2000. – Qui donc auront moins d'enfants... ?

P. B. de C. – Dans nos sociétés la fonction de reproduction biologique de la population n'est plus, en fait, assurée que par quinze générations, et il ne reste plus, en pratique, aux jeunes femmes, que quinze années pour constituer leur descendance.

Ainsi, les naissances qui voient le jour chaque année dans nos sociétés, ne dépendent plus, principalement, que des comportements et des décisions prises par les effectifs féminins de ces seules quinze classes d'années d'âge, situées entre 25 ans et 39 ans révolus, effectifs dont la proportion ne cesse de décliner dans les populations majeures (âgées d'au moins 18 ans) vieillissantes.

Notre mode de vie a désormais réduit ainsi de près de 60 % le potentiel de reproduction biologique primitif de nos populations en termes d'années effectives de constitution de la descendance, lors même que la durée de vie moyenne des femmes s'allonge et dépasse aujourd'hui 80 ans : ainsi, en France, où l'espérance de vie des femmes n'atteignait pas encore 60 ans au cours du premier quart du XX^e siècle, la durée de la vie féconde réelle d'une femme occupait alors, en moyenne, plus des deux tiers du cours de sa vie d'adulte. Et à présent que la durée de vie moyenne des Françaises approche 83 ans en ce début de XXI^e siècle, leurs quelques quinze années de vie féconde effective ne représentent même plus le quart de la durée de leur vie d'adultes.

Par conséquent, et il s'agit là d'un point capital, c'est, d'une manière générale, la place que nos sociétés sont prêtes à concéder aux jeunes adultes âgés de moins de 40 ans, et surtout aux jeunes femmes, qui en réalité conditionne de manière décisive leur fécondité actuelle et future, c'est à dire la pérennité même de ces sociétés.

Economiquement et politiquement, le vieillissement démographique pèse sur la fécondité.

Le vieillissement des populations, et l'inversion des pyramides des âges, se traduisent en France comme en Europe, par la croissance progressive et accélérée du poids des seniors dans tous les aspects de la vie sociale au détriment du poids des jeunes adultes,

entraînant peu à peu pour eux une **triple éviction progressive : une éviction politique, une éviction sociale, une éviction économique**, en termes de patrimoines, en termes de revenus comme de pouvoir d'achat.

Le refus de voir

A.F. 2000. – Vos perspectives pour l'avenir de la France semblent plutôt pessimistes...

P. B. de C. – Depuis plus de trente ans la France a vécu des fruits du « printemps démographique » de la politique familiale des années 45 à 70. Ses bienfaits, maintenant épuisés, vont désormais cesser rapidement de masquer les effets de l'effondrement de la fécondité depuis 1974 sur le nombre des naissances annuelles, en révélant bientôt la réalité du processus d'implosion démographique dans laquelle s'est engagée la France depuis près de 30 ans.

Dès maintenant en effet, les femmes des dernières générations nombreuses des années 1946 à 1972 – elles étaient alors plus de 400.000 à naître tous les ans, grâce à l'effort de la nation en leur faveur – achèvent leur sortie des âges de pleine fécondité, où elles commencent à être remplacées par les classes creuses qui les suivent, ce qui, mécaniquement, va réduire le nombre des naissances à moins de 700.000 par an dès 2006-2007 en France.

En outre, en quinze ans, de 2025 à 2040, le nombre annuel des décès devrait passer de 600.000 à 700.000 par an du fait de l'entrée dans les âges de forte mortalité des générations nombreuses des années d'après guerre. Dès 2036, le niveau actuel de fécondité, maintenu par l'INSEE jusqu'alors à 1,8 enfant par femme, ne suffira plus pour que les naissances continuent à compenser les décès, dont le nombre sera alors en forte croissance.

La population de la France a déjà beaucoup vieilli depuis 30 ans. Or le vieillissement démographique engendre l'aveuglement collectif volontaire, qui se traduit par le spectacle que la société se donne à elle-même : c'est la menace médiatique.

Comme Albred Sauvy l'avait si souvent dénoncé, le vieillissement de la population – et c'est là peut-être le plus surnois de ses dangers – secrète une sorte de pouvoir universel d'hypnose, d'analgésie, qui se renforce précisément à mesure que celui-ci s'empare du corps social et politique, jusqu'à susciter un intolérable « refus de voir » ou de débattre, et à imposer une irritante *pensée unique* et consensuelle, d'autant plus irritante que le vieillissement du pays est plus avancé.

Propos recueillis par Michel FROMENTOUX

LA SÉCURITÉ SOCIALE FRANÇAISE Un grand malade à qui l'on applique de petites médecines

par **Didier DUMANS**

Institué à la Libération, le système français de sécurité sociale a passé, en 2005, le cap de ses soixante années. On a coutume de comparer la Sécurité sociale française à une baleine qui, de son évent, rejette et répartit, de façon égale, l'air humide qu'elle a puisé dans ses poumons. Or, la baleine est en péril. L'animal devient trop lourd pour garder son équilibre : augmentation de la durée de vie ayant pour conséquence l'accroissement du nombre des bénéficiaires,

progrès de la médecine et soins de plus en plus sophistiqués, donc coûteux, reconnaissance de droits nouveaux pour les malades ou les personnes handicapées.

La Sécurité sociale mériterait une thérapie de choc, mais elle fait partie du "consensus national"...

À ces dépenses prises en charge par la Sécurité sociale, s'ajoutent les contributions du budget de l'État : en 2005, au titre de la couverture médicale universelle complémentaire (C.M.U.) et au titre de l'aide médicale d'État (A.M.E.) prenant en charge, pour un montant de 368 M d'euros en 2005, les soins de 150.000 étrangers en situation irrégulière...

La dégradation continue de la situation financière de la Sécurité sociale pose maintenant véritablement la question de l'existence d'un système devenu obèse, et donc fragile. Les déficits atteignent des profondeurs inégalées, devant appeler des thérapies de choc. Mais la Sécurité sociale fait partie des droits sociaux "incontournables". Si les gouvernements, notamment depuis 2002, ont pris des mesures d'économies afin de permettre au système français de perdurer et d'éviter de nouveaux déficits abyssaux, aucun n'a remis en cause les

fondements mêmes d'une protection sociale décidée en 1945, à une époque où le pays était plus jeune et le contexte de redistribution et de solidarité complètement différent.

Le déficit de branche en branche

La Sécurité sociale française a connu, en 2004, un déficit record d'un montant de 11,9 milliards d'euros, dont la quasi-totalité due à la branche maladie (11,6 Md'euros). La réforme menée par le ministre de la Santé Philippe Douste-Blazy, en 2004-2005, a permis, notamment grâce à l'augmentation du forfait hospitalier (14 euros en 2005, 15 euros en 2006 et 16 euros en 2007) et la création du forfait de 1 euro par consultation, de limiter le déficit de la branche maladie.

Ce déficit aurait été ramené à 8,3 Md'euros en 2005 et qui ne serait que de 6,1 M d'euros en 2006. Mais, dans le même temps, les déficits des autres branches s'accroissent, notamment celui de la branche "vieillesse" du fait des départs en retraite anticipés prévus par la loi Fillon. Le déficit 2005 serait du même montant que celui de 2004. Ce n'est qu'en 2006 que le déficit global serait réduit à 8,9 Md'euros. Mais on remarquera que, quand on veut combler le déficit d'une branche, surgit un déficit dans une autre branche.

Le plan de réforme de la Sécurité sociale présenté par M. Douste-Blazy faisait porter l'effort, par l'accroissement de forfaits divers, sur le malade et aussi sur l'industrie pharmaceutique. La création d'une "Journée de solidarité" a été aussi un moyen, par l'augmentation des cotisations patronales correspondant à 7 heures de travail annuel supplémentaires,

d'avoir des ressources nouvelles pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Lors de la présentation de ses vœux aux "forces vives" de la nation, le 5 janvier, le président de la République a lancé l'idée d'une réforme des cotisations patronales qui, au nom de la justice et de l'emploi, serait calculée sur la valeur ajoutée des entreprises et non plus sur les salaires.

Un fausse bonne idée

M. Jacques Chirac a ainsi relancé une option jusqu'alors plutôt défendue par la gauche et la CGT, même si les gouvernements socialistes se sont bien gardés de la mettre en place. À l'époque, en effet, Lionel Jospin n'avait pas voulu accabler plus avant les entreprises à qui il faisait avaler la potion très amère de la réforme des 35 heures.

Cette réforme, basée sur une assiette plus large que la seule base salariale, vise à soulager les entreprises qui font appel à la main d'œuvre par rapport à celles qui recourent moins à l'embauche. Mais elle a aussi un inconvénient, en pénalisant les secteurs les plus dynamiques de notre économie : haute-technologie, télécommunications, énergie – et aussi les entreprises les plus innovantes, les plus "mondialisées" et potentiellement les plus "délocalisables" à l'étranger. L'initiative du chef de l'État a conduit le M.E.D.E.F. et aussi plusieurs dirigeants politiques de l'U.M.P. à émettre un avis défavorable sur cette piste de réforme.

On le voit, il s'agit ici de formes non dénuées d'intérêt, mais qui ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. On apporte de petites potions à un grand malade dont l'état nécessiterait une thérapie de choc. Mais, la Sécurité sociale fait partie du consensus national...

Tableau - Indicateurs démographiques 1950 à 2004, France métropolitaine

Population et Sociétés, mars 2005	1950	1960	1970	1980	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002(p)	2003(p)	2004(p)
Naissances (m)	858	816	848	800	762	730	734	727	738	745	775	771	762	762	765
Décès (m)	530	517	540	547	526	532	536	530	534	538	531	531	534	550	509
Excédent naturel (m)	328	299	308	253	236	198	199	196	204	207	244	240	227	211	256
Solde migratoire (m)	35	140	180	44	80	40	35	40	45	60	70	85	95	100	105
Variation totale (m)	363	439	488	297	316	238	234	236	249	267	314	325	322	311	361
Ajustement (1) (m)	-	-	-	-	-	-53	-53	-53	-53	33	33	33	33	33	-
Taux de natalité (t)	20,5	17,9	16,7	14,9	13,4	12,6	12,7	12,5	12,6	12,7	13,1	13,0	12,8	12,7	12,7
Taux de mortalité (t)	12,7	11,3	10,6	10,2	9,3	9,2	9,2	9,1	9,1	9,2	9,0	9,0	9,0	9,2	8,4
Taux de mort. infantile (r)	51,9	27,4	18,2	10,0	7,3	4,9	4,8	4,7	4,6	4,3	4,4	4,5	4,1	4,0	3,9
Indice de fécondité (e)	2,93	2,73	2,47	1,94	1,78	1,71	1,73	1,73	1,76	1,79	1,88	1,88	1,87	1,88	1,90
Espérance de vie :															
hommes (a)	63,4	67,0	68,4	70,2	72,7	73,9	74,1	74,6	74,8	75,0	75,3	75,5	75,8	75,9	76,7
femmes (a)	69,2	73,6	75,9	78,4	80,9	81,9	82,0	82,3	82,4	82,5	82,8	82,9	83,0	82,9	83,8
Mariages (m)	331	320	394	334	287	255	280	284	271	286	297	288	279	276	259
Taux de nuptialité (t)	7,9	7,0	7,8	6,2	5,1	4,4	4,8	4,9	4,6	4,9	5,1	4,9	4,7	4,6	4,3
Population (2) (m)	42010	45904	51016	54029	56893	57936	58116	58299	58497	58796	59143	59501	59856	60200	60561
Moins de 20 ans (2) (m)	12556	14665	16748	16419	15632	15058	15056	15027	15018	15029	15026	15020	15017	15060	15086
65 ans ou plus (2) (m)	4727	5288	6174	7541	8036	8858	9011	9164	9285	9415	9528	9643	9745	9829	9947
Moins de 20 ans (2) %	29,9	31,9	32,8	30,4	27,5	26,0	25,9	25,8	25,7	25,6	25,4	25,2	25,1	25,0	24,9
65 ans ou plus (2) %	11,3	11,5	12,1	14,0	14,1	15,3	15,5	15,7	15,9	16,0	16,1	16,2	16,3	16,3	16,4

(a) en années - (e) nombre d'enfants par femme - (m) en milliers - (p) provisoire - (r) pour 1000 naissances vivantes - (t) pour 1000 habitants - (1) les estimations de population pour la période 1990-2003 tiennent compte d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence comptable entre les recensements de 1990, 1999 et l'enquête de recensement de 2004
Source: Insee.

Raspail, l'aventurier

Les "chemins d'eau du Roi" par **Pierre PUJO** Jean Raspail souligne les bonnes relations

qu'annonce le titre du récent ouvrage de Jean Raspail (1), ce sont les grands fleuves et les lacs de l'Amérique du Nord dont le tracé et les dimensions furent reconnus au XVII^e siècle par Cavelier de la Salle, puis le père Marquette, envoyés du Roi de France. L'Amérique était alors promise à devenir une terre largement française, s'il n'y avait eu, pour se mettre en travers, ces maudits Anglais.

Quand la bannière fleurdelysée du Roi de France flottait sur les rives du Mississippi...

Quand il avait vingt-trois ans, en 1949, Jean Raspail a entrepris, avec trois amis, de renouveler l'aventure de ces pionniers en se rendant par voie d'eau du Québec à la Nouvelle-Orléans, soit un voyage de sept mois, via le Saint-Laurent, les grands Lacs, le Mississippi (dont Raspail écrit le nom avec un seul p, à la française). Leurs moyens de navigation : deux canots qu'il fallait mouvoir en avironnant.

Il a retrouvé le journal de bord qu'il rédigeait chaque soir et il dresse le récit de leur aventure. Les embûches ne manquent pas : les courants, les rapides, les remous provoqués par les gros vapeurs, il arrive que l'on chavire et qu'une partie du matériel soit perdue. Pour traverser les chutes, il faut porter les embarcations et le matériel, réduit au minimum indispensable. La nuit, on campe sur des îlots au milieu du fleuve. Alimentation : le plus souvent du riz au lard, juste de quoi fournir les calories nécessaires.

On l'a compris : ce n'est pas une croisière qu'ont entreprise les quatre compagnons. Ils veulent retrouver les traces des Français qui furent les premiers Européens à découvrir ces immenses terres vierges habitées seulement par quelques tribus indiennes. Ils sont indifférents à tout ce que la vie moderne a apporté sur les rives entre lesquelles ils naviguent non sans risques car les fleuves, eux, n'ont pas changé.

« On a passé là d'excels moments, flottant entre le XVII^e et le XX^e siècle », résume Jean Raspail à la fin de son livre. L'auteur a fouillé dans les vieux textes tout ce qui se rapportait aux expéditions des explorateurs. Les jeunes aventuriers s'efforcent de repérer les sites visités par leurs prédécesseurs. Quand tout a disparu, ils imaginent le fortin qu'ils avaient bâti avec des pieux.

que les Français du XVII^e siècle entretenaient avec les tribus visitées, et il en donne maints exemples. Hélas, le traité de Paris de 1763 entraîne l'abandon de la plupart des positions que la France tenait dans la région des Lacs et du haut Mississippi. Le chef de la nation des Outaouais, Pontiac, « notre plus fidèle allié » déclara à l'envoyé de la France, lors d'une sorte de cérémonie d'adieux : « Mon père le roi de France m'a fait français. Je mourrai français ». Il mourut assassiné par les Anglais contre lesquels il était parti en guerre.

Au début du XVIII^e siècle le domaine de la France s'étendait du Lac Huron au Golfe du Mexique et formait la grande Louisiane. Une carte impressionnante indique l'emplacement des forts et postes français des Grands Lacs et du bassin du Mississippi en 1755. On en compte quarante-huit !



Par ses prodigieuses évocations d'un passé enfoui dans la mémoire de l'Histoire, Jean Raspail donne vie à l'empire français d'Amérique. On le sait, il éprouve une prédilection pour les époques révolues et les civilisations disparues. Il cultive la nostalgie d'un temps où la vie était rude mais où les hiérarchies légitimes étaient respectées et les valeurs fondamentales honorées officiellement, même si elles subissaient parfois de sérieux coups de canifs ici et là.

Poussée trop loin, cette nostalgie inciterait à se replier sur soi-même et à fuir les laideurs et les horreurs de notre temps en succombant au charme d'un passé idéalisé. Il est préférable de puiser dans les grands exemples de notre histoire nationale la force de mener une action pour que la France d'aujourd'hui retrouve le chemin de la vraie grandeur. La lecture de Jean Raspail nous y aide.

(1) Jean Raspail : *En canot sur les chemins d'eau du Roi. Une aventure en Amérique*. 1 vol. 350 pages. Éd. Albin Michel, 20 euros.

Celle de qui naquit la France

par **Michel FROMENTOUX**

Sainte Clotilde manquait dans l'excellente collection "Histoire des Reines de France" publiée par les éditions Pygmalion. Voici qu'Anne Bernet vient de combler cette lacune et c'est avec enthousiasme qu'ayant à peine fermé son *Charette*, nous retrouvons sa plume élégante, incisive et si juste, cette fois au service de la première de nos reines, celle de qui naquit la France chrétienne, *Clotilde, épouse de Clovis*.

Cette seconde partie du V^e siècle somrait dans la tragédie et dans le sang. Plus rien ne semblait devoir subsister de ce qui fut le beau pays chrétien des Gallo-Romains. Contrastant avec ces visions d'apocalypse, quelques rares foyers d'espérance chrétienne ne semblaient guère devoir subsister, mais c'est pourtant sur eux qu'Anne Bernet, dès les premières pages, attire l'attention du lecteur. Deux petites filles, Chroma, six ans, et Clotilde, quatre ans, nièces du terrible roi des Burgondes Gondobaud, qui venait de massacrer leur père le roi Chilpéric et son épouse, étaient alors envoyées, pour s'y faire oublier, dans un couvent de Lyon. Mais c'étaient de belles âmes, et l'évêque de Vienne, Avitus, lui, ne comptait point les oublier...

La nouvelle Esther

Preuve que l'histoire est dans les mains de Dieu plus que dans celles des hommes... Car défile alors la désespérante succession des malheurs des temps : le déferlement des invasions, – l'installation des Barbares sur le territoire gaulois : les Burgondes sur la Saône et le Rhône, et les Wisigoths occupant dans le sud-ouest les trois quarts de la Gaule, – l'effritement du dernier bastion de l'empire chrétien d'occident, entre Seine et Loire, d'où le valeureux Aëtius avait en 451 ligué toutes les forces contre les Huns, avant de se faire occire en 454 par l'empereur Valentinien, lui-même assassiné à son tour en 455... – l'agonie dérisoire de l'empire qui s'écroula pour de bon vingt ans plus tard (476), – le poison de l'arianisme venu empester les royaumes wisigoths et burgondes, semant l'hérésie et la persécution des chrétiens... Sous le signe de la haine du Christ vrai Dieu et vrai Homme, un grand empire gothique sous l'autorité de Théodoric, roi des Ostrogoths, régnant en Italie, risquait de s'étendre de chaque côté des Alpes.

Dans cette apparente éclipse, de grands évêques veillaient. Entre Avitus, à Vienne, et Remi, à Reims, l'accord était parfait : l'Église devait aller chercher son défenseur chez... les païens, qu'au moins l'hérésie n'avait pas gagnés ! Beaucoup étaient fascinés par l'héritage romain : en former un, l'amener à

mettre, ne serait-ce que par calcul politique, son glaive au service de la paix et de l'unité retrouvée de la Gaule si allègrement chrétienne cent ans plus tôt était possible. Pour ce faire, un moyen : donner pour épouse à ce prince une jeune chrétienne qui le préparerait à la conversion...

Remi avait le prince en la personne du jeune roi des Francs, Clovis, qui régnait de Tournai à Soissons et qui, comme son père Childéric, avait la confiance des chrétiens et s'imposait de plus en plus comme le véritable continuateur de la *pax romana* dans le nord de la Gaule.

Avitus avait la princesse en la personne de Clotilde qui, ayant grandi, était prête à sortir de son couvent pour entrer dans le monde qu'elle savait cruel, mais qu'elle vibra de conduire à Dieu. Être auprès de Clovis une « nouvelle Esther » ne pouvait lui faire peur, n'en déplaise à l'oncle Gondobaud !

Le Dieu de Clotilde

Il fallait évidemment une foi à déplacer les montagnes pour mener à bien un tel projet. Les noces eurent lieu à Soissons en grande pompe, mais tout restait à faire... car Clovis, pour qui Anne Bernet a les yeux de Clotilde, s'il fut aussitôt sous le charme de son épouse, n'était point l'homme à se faire manipuler par une femme. Son âme d'une seule pièce, son sens éminent de l'honneur et de la fidélité, son courage extraordinaire, son respect de la parole donnée... il avait mis tous ces biens au service de ses dieux païens. La miséricorde, la pitié, le pardon, et plus encore l'idée d'un Dieu subissant les outrages de la passion, lui étaient totalement étrangers...

Et pourtant, Clotilde, par son exemple plus encore que par des paroles, fit fléchir sans jamais l'humilier cette âme obstinée. Les calculs politiques s'entrecroisaient : d'un côté la peur de perdre la confiance de ses guerriers ou de passer pour faible auprès des autres rois barbares, de l'autre la perspective de pouvoir entrer dans Paris que sainte Geneviève refuserait toujours de livrer à un païen, et surtout de refaire au profit de sa famille l'unité de la Gaule...

Les pages où Anne Bernet décrit cette lente et périlleuse montée vers la conversion, avec l'épreuve de la mort de leur premier enfant qu'il avait accepté de laisser baptiser, l'alternance entre les colères et les élans de candeur du roi barbare, sont d'une grande intensité dramatique et plongent au fond du mystère d'une âme touchée par Dieu.

Passées la victoire de Tolbiac où « le Dieu de Clotilde » vint

comme donner un coup de pouce à la conversion, puis la sublime nuit de Noël 496, jour de naissance de la France, où Reims resplendit de mille feux, les années n'allaient pas être douces pour la reine.

D'abord le roi baptisé et conquérant restait, tout en faisant rayonner la Croix, un roi aux mœurs encore barbares, lancé dans des guerres cruelles et plongé dans un système monarchique qui faisait du massacre d'une partie de la famille la condition de l'unité de la succession.

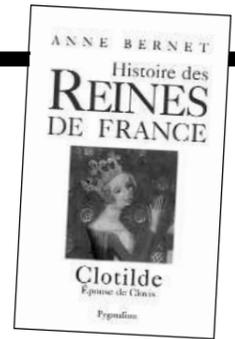
Cœur de femme, devoirs de reine

Le pire survint après la mort de Clovis quand elle aurait tant voulu retrouver à Tours la solitude et la méditation, mais que ses propres fils se comportèrent à leur tour en monstres. Il lui fallut redevenir la souveraine obligée de défendre sa famille dans des situations où son cœur de femme allait être brisé par ses devoirs de reine. Redoutant, comme feu son époux, le déshonneur plus que tout, elle ne sut empêcher ses deux jeunes fils, Childebart et Clotaire, de mettre à mort (pour supprimer des concurrents) les enfants orphelins de leur aîné Clodomir : Théodoald et Gonthier, ses chers petits-enfants. Elle se laissa même aller à dire qu'elle préférerait voir « morts que tondu ». La chevelure était en effet chez les Mérovingiens signe de race royale ; la perte était le déshonneur le plus vil. Ajoutons que le troisième petit-fils fut sauvé et devint saint Cloud.

Ravagée de chagrin, se repentant de s'être laissé gagner par les réalités trop immorales de ce monde, ne pouvant plus compter sur le conseil des grands évêques disparus, Clotilde n'avait plus qu'à tenter par la prière et l'expiation de changer ce monde si mauvais. Elle finit ses jours à Tours le 3 juin 545, entourée de toute la dévotion des Tourangeaux, après avoir obtenu du brutal Clotaire (qui ayant liquidé Childebart, était enfin seul roi...) qu'il laissât entrer au couvent l'épouse qu'il tourmentait et qui allait devenir sainte Radegonde...

Le livre d'Anne Bernet n'est rien une hagiographie. Il est beaucoup mieux : alimentée aux sources les plus sûres des connaissances historiques, la vie tumultueuse de cette sainte n'a pas besoin d'être embellie pour que le lecteur sache qu'au temps de la difficile sortie de la barbarie, Clotilde a sauvé la Gaule et changé la face de l'Europe. Tant pis pour les laïcistes : nous lui devons d'être chrétiens.

* Anne Bernet : *Clotilde, épouse de Clovis*. Éd. Pygmalion, 308 pages, 21 euros. Disponible à nos locaux.



Faisons un rêve de Sacha GUITRY

■ La saison passée nous avait fait courir aux Bouffes Parisiens applaudir *Le veilleur de nuit*, une des premières pièces du jeune Sacha ; comédie pétillante et drôle, mise en scène avec finesse par le maître Jean-Laurent Cochet, dont les circonstances ne nous avaient pas permis de rendre compte.

Qu'à cela ne tienne. Sacha est à nouveau parmi nous à la Comédie Bastille ; c'est à la jeune compagnie de Stéphane Azzopardi que nous devons ce plaisir.

Et voici le trio classique : le mari, la femme et l'amant. Mais, pas question d'être blasé du thème, dans cette comédie de 1916, le galant est habile, la femme, comme il se doit, légère mais le mari, lui aussi, court le guilledou. À trompeur, trompeur et demi. Ce mini-drame bourgeois se joue comme un classique dans l'unité de lieu, ici un salon qui devient garçonnière accueillante : sucrier d'argent, roses en bouquet, parfum qui vole créent l'ambiance idéale dans un jeu de portes qui s'ouvrent et se ferment à bon escient, le dialogue crépite comme un feu d'artifice.

Stéphane Azzopardi qui met en scène, joue le séducteur parisien. Il a sans doute beaucoup écouté le Maître (films ou C.D.) et a, surtout au début, peut-être à son insu, adopté le débit, le timbre et les tics de Guity au point qu'on en conçoit même une certaine gêne. Il a aussi, bien sûr, suivi les directives du Maître telles qu'elles sont précisées : « Tout doit être dit avec une certaine volubilité et la plus grande gaieté possible... c'est un homme gai qui improvise...

une déclaration d'amour », et le jeune Azzopardi s'en tire au mieux, surtout lorsqu'il redevient lui-même.

Valérie Even est mutine et séduisante à souhait, tandis que Frédéric Imberty campe un mari en goquette, plus vrai que nature. Tout le monde attend, bien sûr, le long soliloque de l'acte II « Elle tourne le coin de l'avenue de l'Alma... je la vois au fond du taxi... » etc, et le dialogue avec la demoiselle des P.T.T. pour l'obtention de Passy 14-33, morceau de bravoure qu'on écoute en fermant les yeux et en retrouvant le ton du cher maître.

Pour que cette comédie malicieuse et légère se savoure comme une coupe de champagne, Stéphane Azzopardi l'a astucieusement coupée, à la fin du III^e acte, supprimant épilogue et digression. L'important n'est-il pas la passion et comme on la conçoit ? Certes, et sur ce point précis, même les amants les plus épris peuvent diverger. Qu'on en juge :

Elle : « il est parti... alors, nous avons toute la vie devant nous.

Lui : Nous avons mieux que ça, mieux que toute la vie...

Elle : Mieux que toute la vie ?

Lui : Oui, nous avons deux jours... pardon par don.

Elle : Nous l'avons fait, le rêve. »

Monique BEAUMONT

* Comédie Bastille, 5, rue Nicolas Appert. Paris 11^e. Du mardi au samedi à 19 h 30, dimanche à 15 heures. Location : 01 48 07 52 07.

Landru

■ L'année qui s'ouvre, et que nous souhaitons heureuse à toutes et tous, ne s'ouvre cependant pas sur des perspectives très réjouissantes : surendettement de la France qui risque un jour ou l'autre de se trouver en "faillite" à l'instar de l'Argentine ; grondement des tambours de guerre au Sud de la Caspienne, Israël menaçant l'Iran de frappes préventives contre ses installations nucléaires (et il ne s'agit pas là de simples "gesticulations" !) ; cynisme et corruption poursuivant leurs ravages au sein des classes politiques nationales et internationales ! Bref un paysage chargé de sombres nuées se dessine à l'horizon 2006.

En attendant (le) pire, sachons cultiver la gaieté et le Landru de Laurent Ruquier tient à ce propos

toutes ses promesses. Génial, Régis Lasपालès campe auprès de sa cuisinière (Rozière ?) un Landru époustoufflant de vérité et plein de saveur (sinon de charme) pour ce tueur en série avant la lettre. Lequel cultive aussi bien les roses que le cynisme au second degré. En ces temps de déshérence, il est bon de rire un peu au grand guignol existentiel dont l'histoire se répète indéfiniment : rappelons que Landru sévit au temps de la Grande Guerre qui fournit alors, au crime en tout genre, un terreau des plus favorable...

Léon CAMUS

* Théâtre Marigny. Rond-point des Champs-Élysées. 20 h 30. Dim : 15 h 30.. Loc. 0 892 222 333 (34c d'euro la min)

Ali Reza Ghanbari CALLIGRAPHIE PERSANE

■ Une très belle exposition de calligraphie persane s'est tenue au Centre culturel d'Iran présentant des œuvres d'Ali Reza Ghanbari (1). Ces lettres, si harmonieuses, sont profondément spirituelles. La poésie amoureuse et mystique y trouve en effet une magnifique illustration abstraite. Il en est ainsi des vers de Nizami, mais aussi de Rafiz : « Tu es si généreuse avec moi : la poussière de ton seuil est ma couronne ». Signalons une réussite exceptionnelle dans la transcription de la sourate d'ouverture du Coran et la contemplation de l'œuvre divine fait dire au même Hafiz, dans son *Divan* : « Que puis-je dire de la douceur de la nature au point de ne pouvoir murmurer des prières ? »

J. S.-C.

(1) Du 5 au 24 décembre, 6, rue Jean Bart, 75006 Paris.

D.V.D.

TURANDOT Princesse de légende

■ Les D.V.D. consacrés aux films de fiction, aux dessins animés, aux documentaires et aux spectacles de variété constituent la majeure partie de la production.

Mais, cette fois, c'est un opéra qui est proposé aux spectateurs, et cette originalité mérite d'être saluée.

Présenté pour la première fois à la Scala de Milan le 25 avril 1926, *Turandot, princesse de légende*, fut achevé par Alfano, élève et ami de Puccini, mort avant d'avoir pu le terminer.

Représentée une seule fois le 23 mai 2005 au Stade de France, l'actuelle mise en scène est due au Chinois Zhang Yimere et l'ensemble de la troupe est venu de l'Empire du Milieu : quatre-vingts musiciens, cent vingt choristes, cent danseurs et acrobates, cent

cinquante figurants nous content l'histoire de la belle et cruelle princesse Turandot qui, selon la légende, mettait à mort ses prétendants ne pouvant répondre à trois énigmes.

L'orchestre de l'Opéra Giuseppe Verdi de Salerne est dirigé par János Acz.

Que tous les mélomanes qui ne firent pas partie des quarante-sept mille spectateurs de cette soirée exceptionnelle n'aient aucun regret, ce D.V.D. leur permettra de vibrer devant les images et la musique de cet opéra trop méconnu.

Renaud DOURGES

* Références : *Turandot Princesse de légende*. Durée 125 minutes. Distribution T.F.1 Vidéo.

Une histoire de l'O.A.S.

L'historien Olivier Dard par Pierre LAFARGE échec, le poids des éléments extérieurs à l'organisation est fondamental. » Ces éléments ce sont la triple opposition du F.L.N., du pouvoir de la V^e République et de l'opinion publique métropolitaine à la conservation de l'Algérie au sein de la France. Mais l'historien souligne également les faiblesses de l'organisation : absence d'unité politique, dualisme entre civils et militaires et faiblesse de la pénétration en métropole.

marquer pour avoir remarquablement démonté le mythe de la synarchie, monté de toutes pièces par Henry Coston à partir de la figure étrange de Jean Coutrot. Spécialiste des années 30, Dard l'est également des années 50 et 60, ayant consacré plusieurs articles aux militants nationalistes de l'après-guerre. À l'aide des archives inédites de l'O.A.S.-Alger conservées par Jean-Jacques Susini, il vient de publier, avec intelligence et sans parti-pris, une histoire de l'O.A.S.

Les raisons d'un échec

L'O.A.S. *stricto sensu* naît au printemps 1961 avec le putsch d'Alger et meurt à l'été 1962 avec l'abandon de nos départements algériens. Elle n'a donc connu au mieux qu'un an et demi d'existence. Les succès de l'automne 1961 n'auront été qu'un feu de paille. Il n'est pas dans notre propos d'entrer ici dans les détails de cette histoire.



Rappelons juste que l'aventure se prolongea avec le Conseil national de la résistance (1962-63) de Georges Bidault, de Jacques Soustelle et du colonel Argoud, ainsi qu'au travers du Conseil national de la révolution des capitaines Pierre Sergent et Jean-Marie Curutchet et d'autres mouvements (comme le M.J.R. de Nicolas Kayanakis).

Pour Olivier Dard, l'échec de l'O.A.S. s'explique d'abord par des raisons étrangères à l'organisation elle-même : « Pour expliquer cet

échec, le poids des éléments extérieurs à l'organisation est fondamental. » Ces éléments ce sont la triple opposition du F.L.N., du pouvoir de la V^e République et de l'opinion publique métropolitaine à la conservation de l'Algérie au sein de la France. Mais l'historien souligne également les faiblesses de l'organisation : absence d'unité politique, dualisme entre civils et militaires et faiblesse de la pénétration en métropole.

Le rôle de l'A.F.

Il est dommage qu'Olivier Dard ne se soit pas plongé un peu plus sur le rôle de l'Action française, dont l'action fut décisive dans l'implantation et le fonctionnement logistique de l'O.A.S.-Métropole. C'était en effet le principal mouvement nationaliste structuré en France. En juin 1961, c'est Pierre Juhel, alors secrétaire général du mouvement royaliste, qui accueillit Pierre Sergent arrivant d'Algérie et assura la protection de nombreux clandestins. Dans l'O.A.S.-Métro, Nicolas Kayanakis, Jean Caunes, Jean de Brem ou encore Daniel Godot étaient d'anciens responsables des étudiants d'A.F. À la cellule propagande, dirigée par Roland Laudendach, on trouvait nombre d'écrivains et journalistes maurassiens : Jacques Laurent, Roger Nimier, Jacques Perret ou encore Raoul Girardet. Sans parler des nombreux royalistes internés préventivement au camp de Saint-Maurice-l'Ardoise, comme Pierre Chaumeil.

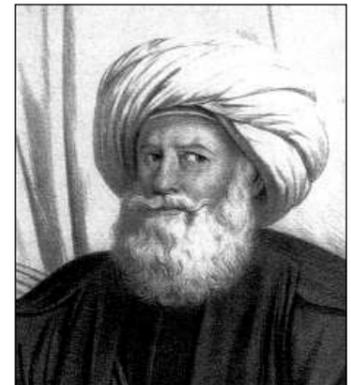
Domage donc, selon nous, que l'auteur fasse surtout la part belle à Jeune Nation et la Fédération des étudiants nationalistes. Saluons néanmoins l'honnêteté de ce livre à l'heure où il est, du fait de l'historiquement correct, de plus en plus difficile de pouvoir débattre serenement de cette période.

* Olivier Dard : *Voyage au cœur de l'O.A.S.* Éd. Perrin, 428 pages, 22,50 euros

Méhémet Ali le Grand

■ Il y a deux siècles, en 1805, en la même année que la victoire française d'Austerlitz, Méhémet Ali le grand fonde une dynastie : une succession de vice-rois et de rois font entrer l'Égypte dans l'histoire moderne avec des épisodes glorieux. En 1952, un coup d'État contraint le roi Farouk I^{er} à abdiquer en faveur de son fils le roi Fouad II, mais la République est proclamée en 1953.

Le prince Osman Ibrahim, Caroline et Ali Kur kan viennent de publier de précieux *Mémoires intimes d'une dynastie (1805-2005)* (1). Ils constituent un Almanach



royal, une sorte de gotha des princes égyptiens, un album de famille, un document historique d'une valeur extrême.

PERCEVAL

(1) Aux éditions Mouton-Rouge et Larose, Paris, 28 euros.

L'énigme Louis XVI

Reste-t-il encore à dire, à raconter, à comprendre, deux cent treize ans après sa mort, sur le destin de Louis XVI ? Oui, à n'en pas douter, puisque deux biographies du Roi, ouvrages majeurs l'un et l'autre, sont parues en quelques mois. Après celle, magistrale, lucide, implacable, synthèse remarquable d'intelligence du professeur de Viguier (Le Rocher, 2004), voici celle de Jean-Christian Petitfils, non moins brillante, non moins précieuse, non moins forte, mais qui aborde l'homme, privé et public, ainsi que la période, sous un autre angle et avec plus d'ampleur.

Impénétrable et déroutant

Le fait est qu'il existe un malentendu profond, puis tragique autour de la personnalité du roi-martyr, et que ce malentendu, qui contribua à le conduire à sa perte, ne s'est nullement dissipé au fil du temps, même si l'historiographie tend désormais à lui rendre justice.

Louis XVI fut et demeure, pour ses proches, pour ses contemporains, pour la postérité, une irritante ou douloureuse énigme. Il existe un malaise flagrant autour de ce grand garçon maladroit et sans charme, que l'ordre de succession ne destinait pas à régner, ou du moins pas si jeune. Son entourage, ses parents, son grand-père Louis XV, ses gouverneurs, la Cour, ce pays sans pitié, ne virent, pour la plupart, pas plus loin que les apparences, et le jeune prince, condamné d'emblée sur la foi de son physique dénué de prestige, de sa maladie et de sa timidité, ne se vit pas accorder la confiance et les soutiens dont il avait un cruel besoin. Quoi d'étonnant, alors, à ce que cet adolescent, dont Jean-Christian Petitfils souligne les hautes qualités et aptitudes intellectuelles, se soit replié sur lui-même et n'ait pas eu l'audace de révéler au grand jour une intelligence et des capacités que les autres ne lui découvraient pas ?

Le duc de Berry joua de malchance en ce domaine dès son enfance. La beauté et la grâce de son aîné, le duc de Bourgogne, mort à dix ans de tuberculose, l'avaient éclipsé, et la disparition de son frère, au lieu de lui donner sa chance, prêta à des comparaisons pénibles. Les trépas rapprochés de ses parents, en le livrant au désastreux éducateur que fut le duc de La Vauguyon, fâcheux mélange d'ambition insatiable et de bigoterie effrénée, le privèrent de la formation dont il avait besoin ; il tenta de pallier seul, par la suite, les lacunes criantes, et Petitfils souligne qu'en maints domaines, il y parvint brillamment. Ce rattrapage était loin d'être achevé lorsque la variole emporta Louis XV et Louis XVI pas assez mûr encore, ni d'un caractère assez affirmé pour oser, connaissant ses failles, mettre en valeur ses forces. Ce n'est point anecdotique, car, ainsi que le souligne le biographe, cette mauvaise image, fautive au demeurant, du jeune roi, lui colla à la peau jusqu'à la fin et lui aliéna les sympathies.

Ne pouvant montrer ce qu'il valait, Louis XVI s'enferma alors dans un personnage impénétrable et déroutant, comme il l'avoua à Malesherbes : « **J'aime mieux laisser interpréter mes silences que mes paroles.** » Ce choix d'introverti n'était pas le bon.

Apparence trompeuse

L'un des axes du livre de Petitfils est en effet cette dichotomie entre la vraie personnalité du roi, pour autant qu'il soit possible de l'appréhender dans sa complexité et ses mystères, et l'image que les autres s'en font, et qui est injustement très négative. Or, au bout d'un certain temps, Louis XVI, victime d'une espèce de dégoût, de dépression, ne cherchera plus à corriger cette apparence trompeuse. Manque de volonté, comme ses professeurs le lui reprochaient déjà en son enfance, que la fatigue aggrava au mauvais moment, le laissant désarmé face aux crises. Cependant, et c'est le pire, même au sommet de ses succès, au lendemain de la victoire américaine, quand il devait être au faite de sa popularité, le souverain ne sut pas, ou ne comprit pas, la nécessité de gérer son image, de s'imposer dans ce personnage de triomphateur qui l'aurait tant aidé. Comme il ne sut ni ne put, alors que son voyage à Cherbourg lui avait prouvé le lien persistant et puissant qui l'attachait encore au pays réel, à défaut du pays légal, se servir de cet amour du peuple et de sa facilité de communication avec les humbles pour redresser la situation en sa faveur.

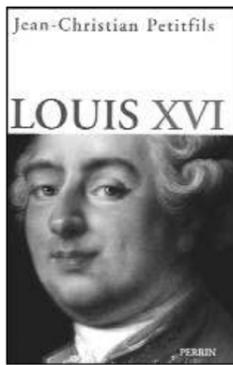
À la différence des biographes qui l'ont précédé, Petitfils ne cède pas à la compassion, pas plus qu'il ne condamne abruptement tous les faits et gestes royaux. Il les analyse, avec finesse et humanité, arrivant à un portrait aussi ambivalent, du reste, que toute la personnalité royale. Louis XVI, homme privé, apparaît admirable en bien des domaines, attachant, plein de vertus profondes. Louis XVI, roi de France, en dépit de ses talents et de ses facultés, se révèle toujours en dessous de son rôle, bien qu'il soit tout à fait apte à le remplir magnifiquement...

Contradictions

De là procèdent les échecs successifs. Conscient des défis de l'heure, de l'urgente nécessité de moderniser, à l'approche du XIX^e siècle, les structures de l'État et de la monarchie, souvent d'une grande ampleur de vues qui ferait de lui, s'il réussissait, un réformateur prodigieux, Louis XVI, quand il veut passer à l'acte, ne sait imposer ni ses choix, ni ses idées, ni les hommes qu'il a nommés pour les mettre en œuvre. Il abandonne Turgot, puis Calonne, dont dépend pourtant l'ultime espoir d'une « révolution royale » qui nous aurait épargné l'autre, se laisse imposer le lamentable Loménie de Brienne, et court

par
Anne BERNET

enfin à la catastrophe. En parallèle des analyses psychologiques et des scènes d'intimité, Petitfils peint en ces chapitres-là une galerie de portraits de ministres et de grands commis, parfois au vitriol, parfois tout en nuances, en même temps que de grands tableaux de la France, de l'Europe, de la société de l'époque, de l'évolution de la pensée et des mœurs d'une clarté parfaite.



Ces contradictions qui semblent faire partie intégrante de la personnalité royale se retrouvent encore dans l'attitude de Louis XVI face à la Révolution. Prêt à des concessions assez larges et assez nombreuses, qui dressent contre lui les partisans de la Contre-Révolution immédiate, le roi s'y prend cependant si mal qu'il incarne, aux yeux de la gauche révolutionnaire, le défenseur de la réaction... Ainsi se met-il tout le monde à dos par ses incertitudes, ses hésitations, ses revirements. Son attitude dans l'affaire de la constitution civile du clergé en est l'illustration, qui lui aliène sans retour les ennemis de l'Église sans lui concilier les catholiques, échaudés en dépit de sa rétractation après avoir eu connaissance de la condamnation romaine. Au-delà de l'aspect politique, et des difficultés qu'une telle décision entraînerait auprès des autorités de la

République, c'est bien cette première approbation de l'acte schismatique qui, depuis la Restauration, a fait systématiquement écarter par Rome toute possibilité d'une béatification du roi, sa mort sur l'échafaud ne semblant pas suffire à effacer une faute contraire à la vertu de force dans sa plénitude...

Quoi qu'il en soit des erreurs, des imperfections et des faiblesses du roi, Jean-Christian Petitfils, dans une conclusion argumentée, souligne combien le malaise de la France vis-à-vis de Louis XVI, en deux siècles, ne s'est pas apaisé. Le crime du 21 janvier n'a fait que l'amplifier. Nous n'avons pas fini de en payer les conséquences.

Commissaire au Châtelet

Le roman historique, par les libertés qu'il accorde, permet d'approfondir des aspects interdits à l'historien, et de broser des tableaux de genre. Jean-François Parot excelle ainsi à faire revivre la Cour et la ville des années 1770 à travers les enquêtes de Nicolas Le Floc'h, commissaire au Châtelet, et légitime héritier du marquisat breton de Ranreuil. Tandis qu'une précédente aventure du héros, *Le crime de l'hôtel Saint-Florentin*, paraît en édition de poche, un nouveau volume, *Le sang des farines*, vient de sortir en librairie. Toutes deux se déroulent au commencement du règne de Louis XVI. Dans la première, en mai 1774, Le Floc'h, en mauvaise posture depuis la mort du Bien-Aimé et la disgrâce inattendue de Sartine, se voit prier d'enquêter, avec toute la discrétion requise, sur un crime épouvantable commis dans la propre demeure du duc de La Vrillière, nouveau ministre. Or, tous les indices concordent pour faire porter les soupçons sur ce puissant seigneur. De quoi faire d'emblée trembler le trône d'un roi de vingt ans éperdu

de timidité envers lequel Le Floc'h se sent une tendresse quasi-paternelle.

Printemps 1775 : l'un des plus froids du siècle, venant après un hiver interminable qui a réveillé toutes les vieilles craintes populaires de famine, et ce alors que Louis XVI, régnant depuis un an, connaît déjà sa part de soucis. Les réformes de Turgot, en particulier son projet de libéralisation du commerce des grains, sont mal reçues et provoquent des émotions dans les villes et les campagnes, peut-être dirigées en sous-main par l'Autriche, dont les bureaux semblent avoir cassé les codes du Secret du Roi... Seul Le Floc'h est assez fiable pour enquêter sur ces diverses menées et démasquer leurs agents. Mais, aux pièges qu'on lui tend, aux fausses pistes multipliées autour de lui, aux périls incessants qui n'épargnent plus ses proches, Nicolas comprend qu'il a levé le plus gros lièvre de sa carrière, et que la sécurité même de la France et du trône sont en jeu.

S'il convient de saluer, dans le travail de Parot, la talentueuse reconstitution de l'époque, et un étonnant travail d'écriture, c'est au personnage de Le Floc'h qu'il faut surtout s'attacher, car le romancier n'hésite pas à le peindre honnête homme, catholique fervent, et tout donné à son roi en sa fidélité constante. On a rarement si bien dit ce qu'était et ce que n'aurait jamais dû cesser d'être un Français.

Un fascicule, *Le Paris de Nicolas Le Floc'h*, accompagne *Le sang des farines*, et propose plans de la capitale en 1770, recettes de cuisine, glossaire et gravures.

* Jean-Christian Petitfils : *Louis XVI*, Perrin. 1115 p., 27 euros (177,11 F).

* Jean-François Parot : *Le crime de l'hôtel Saint-Florentin*, 10-18. 500 p., 9,30 euros (61 F).

* *Le sang des farines*, Lattès. 450 p., 16,50 euros (108, 23 F).

LUS AUSSI

● Anne Perry : *À L'OMBRE DE LA GUILLOTINE*

17 janvier 1793 : le procès de Louis XVI s'achève, la condamnation à mort du roi ne fait plus de doute. Une nouvelle qui semble curieusement bouleverser la blanchisseuse Célie Laurent, pourtant révolutionnaire de la première heure et membre d'un groupuscule extrémiste clandestin. Ses amis se sont en effet donné pour objectif d'empêcher à tout prix un régicide porteur, à leurs yeux, de trop de périls pour l'avenir de la République. Quitte à faire évader l'infortuné monarque avant la date fatidique.

Mais ces républicains purs et durs sont-ils ce qu'ils prétendent être ? Célie n'est-elle pas complice d'un tout autre complot ? Des questions que la jeune femme est obligée de se poser lorsque le chef du groupe est retrouvé assassiné et que la police commence à fureter avec trop d'insistance.

L'on pouvait s'attendre à pire, les Anglo-Saxons, lorsqu'ils s'attaquent à l'histoire des autres nations, étant, en général, dénués du moindre scrupule. Cependant, le roman d'Anne Perry tient debout et se laisse lire, en dépit d'une psychologie des personnages revue à l'aune de celle de notre temps, et d'une vision simpliste de l'Ancien Régime, de la Révolution, de la France et des Français en général.

* 10-18. 415 p., 10 euros (65,60 F).

● Ann Dukthas : *EN MÉMOIRE D'UN PRINCE*

C'est bien au pire, en revanche, que Paul Doherty, éminent universitaire et médiéviste adepte des pseudonymes variés, invite son malheureux lecteur français avec cette version, très innovante, il faut l'avouer, de l'affaire Louis XVII. Passons encore sur le fil même de la série : les révélations à répétition faites à l'his-

torienne Ann Dukthas par le mystérieux Nicholas Segalla, qui, tel Cagliostro, prétend avoir traversé les siècles et les millénaires, témoin immortel détenant la réponse à toutes les énigmes historiques... Mais que dire de l'idée même d'un duc de Normandie échangé, avant la Révolution, à la demande de Marie-Antoinette, avec l'enfant né du viol d'une dame anglaise par le comte de Provence sous prétexte d'empêcher son assassinat par ses oncles ! Que dire d'un couple royal se prêtant à cette machination ? Que dire d'une restauration condamnée d'avance du fait même de la survie d'un roi légitime caché depuis trente ans en Angleterre ? Ce tissu d'absurdités brochant sur quelques scènes bienvenues et une connaissance moyennement satisfaisante de l'emprisonnement de la famille royale au Temple passera hélas auprès des ignorants.

* 10-18. 285 p., 9,30 euros (61 F).

Le grenier des oraisons

Le temps présent, les heures qui s'écoulent mélancoliquement au point d'avoir jadis suggéré aux usagers de l'argot le terme de "dégoulinante" pour désigner la montre ou l'horloge, tel est notre lot constant et trop souvent décevant. C'est au point que nous souhaitons parfois, à l'imitation de Pascal inventant la Prière pour le bon usage des maladies, une méthode surprenante et nouvelle pour réduire autant que possible la pratique de la "langue de bois", ou pour lui imposer une vocation nouvelle.

par **Jean-Baptiste MORVAN**

qu'on peut désigner sous le terme général d'oraison. L'oraison, c'est pour qui sait en user, une manière de rajeunir la vie, le climat quotidien et la patrie elle-même : une France, terre classique de l'oraison, pourquoi pas, même aux jours que nous vivons ?

Les radotages quotidiens

Vais-je scandaliser des âmes bien-pensantes en leur évoquant la possibilité d'une "Prière pour le temps perdu", d'une autre pour gommer les rêveries fadasses, inutiles et mécaniques, d'une autre encore pour calmer les démanagements excités en nous par les radotages qu'à chaque jour il nous faut entendre : « Seigneur, recevez ma prière pour la bénédiction des crétiens ! ». Les circonstances, les incidents, les objets mêmes les plus communs, les plus anodins sont de curieuses occasions pour ennoblir les heures. Une rapide ou une longue oraison viendra sacraliser un parcours routier ; "Prières pour les carrefours et les tournants" – ce qui peut s'entendre aussi pour l'itinéraire symbolique du parcours quotidien... On imagine aussi une courte prière le matin devant le téléphone en vue des communications données et reçues au long de la journée ; et aussi les oraisons pour les départs et les retours, au moment où l'on va tourner la clef dans la serrure.

On rêve d'un album pour les imageries d'oraison : selon l'heure et l'humeur, elles sont fleurs des

champs, ou tableaux illustres des musées ; nobles statues classiques, ou apparition du premier oiseau qui chantera demain matin sur le premier arbre du voisinage. Il y a des actions de grâces tout à fait désintéressées : un matin de foire ensoleillée, devant l'éclairage d'un fruitier. Éclairages et ombres, allégresses ou tristesses : une suggestion de noble et altière pénitence devant un champ labouré, dans l'obscurité croissante d'un crépuscule...

Vendanges spirituelles

Il y a des oraisons grelottantes et des prières en sueur, des émotions enfantines devant l'obscurité des maisons. On revoit, comme on écouterait une confidence, une cave de jadis où l'on imagine que les tonneaux seraient remplis de prières, héritages d'anciennes vendanges spirituelles.

Il arrive que nos oraisons les plus chères soient situées dans un climat de surprise enfantine, d'imagination heureuse peuplée de mystérieux petits bonheurs : la bergère Margoton cheminant en plantant des fleurs sur le sentier des bois, ou la vision d'une belle grille de fer forgé entrouverte sur une campagne muette mais confidente, au charme indicible... Si les jours venant doivent apporter des messages, qu'ils ressemblent par un sentiment mystérieusement fraternel, à tous ces appels, à tous ces étranges conseils dispensés par les paysages de la patrie, à tous ces trésors enclos dans notre grenier d'oraisons...

L'oraison c'est, pour qui sait en user, une manière de rajeunir la vie, le climat quotidien et la patrie elle-même.

J'ai parfois songé à un nouveau lexique destiné à rajeunir les impressions journalières et à métamorphoser aussi le vocabulaire qu'on nous impose : un vigoureux combat contre la coalition des banalités... Ces jours derniers, d'aucuns se sont avisés que les manifestations des casseurs et brûleurs de voitures recelaient "un message" ! Pourquoi n'aurais-je pas droit, moi aussi, au rôle de messenger, et faudra-t-il pour le mériter que je casse quelque chose ? J'ai alors pensé que les messages pouvaient fort bien surgir à tout instant et paradoxalement, dans les circonstances apparemment les plus ordinaires et pourtant fertiles en ces mouvements de l'âme

LE MONDE ET LA VILLE

DÉCÈS

● Nous avons appris avec peine le décès de **M^{me} Pierre BOFFOCHER** née Antoinette Bouchy, survenu le 26 septembre 2005. Elle était âgée de 94 ans.

La messe de funérailles a été célébrée le 30 septembre en l'église Saint-Pierre de Montrouge, sa paroisse, suivie de l'inhumation dans le cimetière de Prévillle à Nancy.

Nous adressons nos vives condoléances à ses enfants et petits-enfants ainsi qu'à M^{le} Paulette Bouchy amie fidèle et généreuse de l'Action française.

● Nous avons appris avec beaucoup de peine le décès, le 16 décembre 2005, de **la vicomtesse Marc de CACQUERAY-VALMÉNIER**, à l'âge de soixante-six ans.

Tertiaire de la Fraternité Saint-Pie X, elle était mère de neuf enfants dont plusieurs ont fréquenté l'Action française.

Ses obsèques ont été célébrées le 20 décembre dans l'église d'Évreycy (Calvados) en présence de Mgr Bernard Fellay.

Au lieutenant-colonel (e.r.) Marc de Cacqueray-Valménier, à ses nombreux enfants, plus particulièrement à l'abbé Régis de Cacqueray-Valménier, supérieur du district de France de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, et à Michel de Cacqueray-Valménier et M^{me}, née Myriam Bonnaves, et à leurs enfants, nous présentons nos vives condoléances, avec l'assurance de nos ferventes prières.

● Nous apprenons avec peine la mort de notre ami **Pierre DAHLQUIST** décédé le 22 décembre 2005 dans sa 90^e année à Castres-Gironde (Gironde).

Ses obsèques ont été célébrées le 27 décembre 2005 en l'église de Castres-Gironde suivies de l'inhumation au cimetière de Haut-Langoiran.

De famille royaliste Pierre Dahlquist avait rallié l'Action française et assuré la garde de Charles Maurras comme camelot du Roi. Historien et poète il était aussi un mélomane averti.

Nous prions ses cinq enfants Michel, Christiane, Patrice, Marie-France et Jacques et leurs conjoints ainsi que ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants d'agréer l'expression de notre sympathie avec l'assurance de nos prières pour le repos de l'âme de Pierre Dahlquist.

DISTINCTION

● **M. Albert SALON**, ancien ambassadeur et président du Front francophone international, a été nommé commandeur dans l'ordre national du Mérite. Cette distinction lui a été remise le 10 janvier par M^{me} Brigitte Girardin, ministre délégué à la Coopération, au Développement durable et à la Francophonie.

Nous adressons toutes nos félicitations à M. Albert Salon qui se bat avec ardeur pour la défense et le rayonnement de la langue française et qui a pris plusieurs fois la parole dans les réunions d'A.F.

LES GRANDS TEXTES POLITIQUES

La Patrie et les partis

« La France n'est pas une réunion d'individus qui votent mais un corps de familles qui vivent. »

Charles MAURRAS

Mes idées politiques (Librairie Arthème Fayard)

« Une patrie, ce sont des champs, des murs, des tours et des maisons ; ce sont des autels et des tombeaux ; ce sont des hommes vivants, père, mère et frères, des enfants qui jouent aux jardins, des paysans qui font du blé, des jardiniers qui font des roses, des marchands, des artisans, des ouvriers, des soldats, il n'y a rien au monde de plus concret. »

Charles MAURRAS

Votre Bel Aujourd'hui (Librairie Arthème Fayard)

■ Ces deux textes de Charles Maurras opposent la patrie et le parti. Une distinction et une opposition essentielles sur lesquelles le maître de l'Action française est souvent revenu.

On appartient à sa patrie par la naissance sans l'avoir choisie, tandis qu'on adhère à un parti suivant ses affinités idéologiques. Il existe une amitié naturelle entre ceux qui partagent la même patrie quelles que soient leurs divergences d'intérêts ou d'idées. Cette amitié résulte d'une solidarité fondamentale.

La patrie est plus importante que le parti car elle exprime une réalité vivante tandis que les partis relèvent des opinions.

Pour beaucoup d'hommes de gauche la patrie se confond avec leur idéologie, et le parti qui en est l'instrument. C'était le cas de Vincent Auriol, un socialiste devenu en 1946 président de la République, qui avait soutenu dans un ouvrage *Hier-Demain* : « **La force morale, facteur principal de la bataille, réside dans la foi en une même idée, qu'elle soit de gloire ou de conquête, de fraternité chrétienne ou de solidarité humaine... C'est cette idée qui donne un sens plein et concret à la notion abstraite de la patrie** ». Dans son ouvrage *Votre Bel Aujourd'hui* que nous citons ci-dessus, Maurras répond que la gloire, la solidarité, la fraternité sont des abstractions tandis que la patrie est constituée d'éléments concrets. Charles Péguy ne connaissait d'autre patrie que « **charnelle** ».

La confusion entre la patrie et l'idéologie remonte aux jacobins qui, sous la Révolution,

qualifiaient de "patriotes" tous ceux, fussent-ils étrangers, qui partageaient leur vision de l'homme et de la société. L'historien Albert Sorel explique qu'alors « **le patriotisme se confondit avec l'attachement aux droits de l'homme. Le patriote fut le citoyen du monde** ».

Pour les jacobins et leurs héritiers républicains les affinités idéologiques sont plus fortes que la solidarité nationale et transcendent les frontières. C'est ainsi qu'avant la Seconde Guerre mondiale les partis de gauche réclamaient l'alliance de tous les "antifascistes" par-delà les frontières au lieu de se préoccuper de ménager des alliances à la France pour assurer sa sécurité en face d'une Allemagne redevenue dangereuse. L'Italie de Mussolini fut dès lors rejetée dans le camp de Hitler par la faute des gouvernements de Front populaire. Aujourd'hui les politiciens de gauche (et parfois de droite) nous brouilleraient avec la Russie sous prétexte qu'elle ne respecte pas les Droits de l'Homme en Tchétchénie...

M. Chirac invoque à tout propos les "valeurs de la République". Les abstractions qu'elles recouvrent ne sont pas des principes d'union entre les Français car elles sont sujettes à des interprétations divergentes. L'appartenance à une même communauté nationale repose sur quelque chose de plus fort que les valeurs républicaines : la conscience de partager pour le passé et pour l'avenir, une histoire commune.

Pierre PUJO

L'ACTION FRANÇAISE TARIF DES ABONNEMENTS

(paraît les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois)

1. Premier abonnement France (un an)	76 €	5. Abonnement de soutien (un an)	150 €
2. Premier abonnement Étranger (un an)	85 €	6. Étudiants, ecclésiastiques, chômeurs (un an)	45 €
3. Abonnement ordinaire (un an)	125 €	7. Outre-mer (un an)	135 €
4. Abonnement de six mois	70 €	8. Étranger (un an)	150 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom Prénom
 Adresse
 Tél.
 Ville Code postal

Entourez le numéro correspondant à votre abonnement

Bulletin à retourner à L'Action Française 2000
 10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – C.C.P. Paris 1 248 85 A



CENTRE ROYALISTE D'ACTION FRANÇAISE



Conférences étudiantes

Les conférences étudiantes ont lieu chaque vendredi à 19 h 15 aux locaux de l'AF à Paris.

20 janvier : *Démographie* : "Le choc des générations", par Philippe ROCH

27 janvier : *L'Action française et l'Église*, par l'Abbé Guillaume de TANOÛARN

3 février : *Bonald et Maurras*, par Michel FROMENTOUX

10 février : *Benoît XV et le Vatican durant la Grande Guerre* par Henri PETER

INSTITUT D'ACTION FRANÇAISE

Directeur Michel FROMENTOUX
10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris. Tél : 01 40 39 92 14
fromentouxmi@wanadoo.fr

Mercredi 15 février 2006 TRADITION ET TRANSMISSION DU PATRIMOINE par Pierre MAGNARD

professeur émérite de philosophie à Paris-IV Sorbonne
à 20 h 30 précises

Brasserie *Le François-Coppée*, premier étage
1, boulevard du Montparnasse, 75006 Paris (métro Duroc)
Participation aux frais : 5 euros. Étudiants et chômeurs : 2 euros.

LIMOGES

Après la messe du 21 janvier, les royalistes pourront se retrouver pour déjeuner au restaurant *Le Palissou*, rue Delescluze.
Pour réservation, téléphoner au 05.55.43.38.16

NÎMES

Samedi 21 janvier
Après la messe célébrée pour le roi Louis XVI (voir p. 2), un déjeuner aura lieu avec la participation de Pierre PUJO au Palace, angle rue Royale, 6 bd de la Libération.
Inscriptions auprès de Mme Segarra : 04.66.51.61.32

PERPIGNAN

Galette des Rois
Samedi 21 janvier 2006 à 18 h 30
Hôtel L'Éolienne, 170 avenue Guynemer, 66000 Perpignan
en présence de Pierre PUJO
Conférence de Pierre HILLARD
L'EUROPE DES RÉGIONS ET DES ETHNIES
suivie d'un dîner au même hôtel
Prix du repas : 27 euros
Réservation au 04 68 66 76 06

● NICE. – Samedi 21 janvier 2006, à 15 heures, le bâtonnier Gérard de GUBERNATIS prononcera une conférence sur *Maurras l'illustrissime* à l'hôtel Aston, avenue Félix Faure, Nice (Alpes-Maritimes).



10, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS,
75001 PARIS
TÉL : 01-40-13-14-10 – FAX : 01-40-13-14-11
DANS LA LIGNE DU MOUVEMENT FONDÉ
PAR PIERRE JUHEL

DIRECTOIRE

PRÉSIDENT : PIERRE PUJO
VICE-PRÉSIDENT :
STÉPHANE BLANCHONNET

CHARGÉS DE MISSION

FORMATION : PIERRE LAFARGE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES ÉTUDIANTS :
THIBAUD PIERRE
ADMINISTRATION :
MLLE DE BENQUE D'AGUT

COTISATION ANNUELLE :

MEMBRES ACTIFS (32 €),
ÉTUDIANTS, LYCÉENS, CHÔMEURS (16 €),
BIENFAITEURS (150 €)

INFORMATION

● CATHOLIQUES POUR LES LIBERTÉS ÉCONOMIQUES. Conférence-débat lundi 30 janvier 2006 à 18 h 30, salle de l'A.S.I.E.M., 6 rue Albert-de-Lapparent, Paris VIIe. Philippe PRÉVOST y traitera du sujet de son récent ouvrage consacré à la Séparation de l'Église et de l'État : *Un centenaire trompeur 1905-2005*.

René Rancœur (1910-2005)

● Nous avons appris avec peine le décès de notre ami de toujours René RANCŒUR survenu à Paris le 28 décembre 2005. Conservateur en chef honoraire à la Bibliothèque nationale, il était âgé de 95 ans.

Ses obsèques ont été célébrées en l'église Saint-Nicolas du Chardonnet (Paris Ve) le 3 janvier 2006. Pierre Pujo et de nombreux amis représentaient l'Action française.

L'inhumation a eu lieu le même jour au cimetière de l'Est à Angers (Maine et Loire).

Nous prions ses enfants nos amis M. et Mme Émir Carlier, ses petits-enfants et ses arrière petits-enfants, d'agréer l'expression de nos condoléances émues, avec l'assurance de nos prières pour le repos de son âme.

Yves Chiron rend un bel hommage à René Rancœur dans le numéro 86 de sa lettre d'informations religieuses *Aletheia* (16 rue de Berry, 36250 Nihenne). Nous en publions ci-après de larges extraits. Nous ajouterons seulement que cet ami fidèle et généreux du journal de l'Action française était un homme de grande culture au jugement toujours sûr. Il nous manquera.

P.P.

« Au terme d'une longue maladie, René Rancœur est mort le 28 décembre dernier, dans sa 96^e année, à son domicile parisien. Il laissera le souvenir d'un érudit modeste, d'un grand bibliographe, d'un homme généreux, fidèle à ses convictions catholiques et royalistes.

Il a accompli l'essentiel de sa carrière professionnelle à la Bibliothèque Nationale de France, où il fut conservateur en chef. Son premier travail bibliographique a été une *Bibliographie des travaux publiés sur la France*, monumentale entreprise qu'il poursuivit jusqu'en 1996, année après année, et qui reste une référence incontournable, nommée "le Rancœur" par les spécialistes.

René Rancœur apporta aussi une contribution significative, mais restée non connue des lecteurs, à d'autres bibliographies qui sont, aujourd'hui encore, des ouvrages de référence : il collabora, anonymement, à la grande *Enciclopedia de orientacion bibliografica*, quatre volumes publiés à Barcelone, entre 1964 et 1965, sous la direction du P. Tomas Zamarrigo s.j. et à la *Nouvelle bibliographie de Charles Maurras*, deux volumes publiés, en 1980, à Aix-en-Provence, par Roger Joseph et Jean Forges.

Lorsque la B.N.F. était encore installée dans son site historique de la rue Richelieu, René Rancœur participa à l'organisation de plusieurs grandes expositions et à la rédaction des catalogues qui les accompagnaient. Il fut ainsi un des rédacteurs, et dans certains cas l'unique rédacteur, du catalogue des

expositions Huysmans (1948), Péguy (1950), Lamennais (1954), Barrès (1962) et Bernanos (1978).

Son domaine de prédilection fut, sans doute, le XIX^e siècle dont il était un parfait connaisseur. Ses travaux personnels et ses recherches dans diverses archives, privées ou publiques, l'amènèrent à publier plusieurs études sur le comte de Falloux, sur Dom Guéranger et à éditer diverses correspondances.

Un érudit maurrassien

René Rancœur, angevin de naissance, était un royaliste de conviction. Étudiant, il avait fréquenté assidûment l'Action française et il est resté fidèle à son combat jusqu'à la fin.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, le journal *L'Action Française*, qui s'était "replié" à Lyon, fut interdit en zone occupée – même les historiens semblent l'avoir oublié. Son patriotisme, sa position politique ("la seule France", la "ligne de crête") ne pouvaient pas s'accorder avec l'occupant allemand. En zone occupée, les sections locales du mouvement monarchiste recevaient clandestinement des numéros du journal et s'efforçaient de le diffuser dans la discrétion. À cette époque, René Rancœur était en poste à Nantes, comme professeur de lycée. Pendant toutes ces années 40-44, il lira avec attention *L'Action Française* : quand il ne pouvait conserver l'exemplaire du journal qu'il avait pu se procurer, il recopiait à la main des articles entiers de Maurras ou il en faisait des copies dactylographiques en plusieurs exemplaires qu'il distribuait à d'autres lecteurs. Il collabora aussi, à cette époque, au quotidien nantais *L'Express*.

Après-guerre, ses fonctions à la Bibliothèque Nationale l'obligèrent à un devoir de réserve. Mais sa fidélité à l'Action française restait entière. À partir du 25 novembre 1948 René Rancœur apporta sa collaboration à *Aspects de la France*, sous le pseudonyme de Georges Narcy. Cette collaboration dura jusqu'au début des années 1990. La plupart des articles qu'il y publia avaient trait à l'histoire de l'Action française, surtout dans ses rapports avec l'Église. À l'occasion des ouvrages ou des articles qu'il recensait, René Rancœur savait apporter les rectifications, les rappels et les précisions qui s'imposaient. Loin d'être des recensions qui n'apportent rien de neuf au sujet, ses articles ajoutaient à la connaissance du sujet évoqué.

René Rancœur fut actif aussi dans les études maurrassiennes en présentant des communications aux "Colloques Charles Maurras" organisés, à partir de 1968, à l'Institut d'Études politiques d'Aix-en-Provence, sous la direction de Victor Nguyen et de Georges Souville. René Rancœur a notamment pris une part essentielle au V^e colloque, organisé en 1976 : « La condamnation de l'Action française par l'Église catholique »,

et dont les actes, publiés en 1986 seulement, en deux gros volumes, et enrichis par lui de nombreux documents, forment un ensemble essentiel pour mieux comprendre la condamnation romaine de l'Action française en 1926 et la levée des sanctions de 1939.

René Rancœur a également œuvré, par un très lourd travail, à l'édition du livre, tragiquement posthume, de Victor Nguyen : *Aux Origines de l'Action française* (Fayard, 1991, 958 pages) ; monument impressionnant sur la généalogie intellectuelle d'une œuvre et d'un mouvement.

La romanité

Dès avant-guerre, René Rancœur avait été en relations étroites avec le chanoine Henri Lusseau (1896-1973), professeur à l'Université catholique d'Angers. Le chanoine Lusseau fut, avec d'autres prêtres de cette génération (l'abbé Berto, l'abbé Luc J. Lefèvre, et d'autres) un des représentants de l'esprit "romain" dans la France de l'après-guerre et de l'avant-concile Vatican II. Cet attachement à la "romanité" voyait se conjuguer attachement indéfectible au Saint-Siège et souci d'une grande rectitude doctrinale.

Cet esprit "romain" s'exprimera notamment dans une revue, *La Pensée catholique*, dirigée par le chanoine Lusseau et par l'abbé Luc J. Lefèvre. La revue paraîtra à partir de 1946, pendant cinquante ans. René Rancœur y collabora dès le premier numéro par un article sur "l'histoire chrétienne". Dans les années 50 aussi, il collabora, de manière régulière mais anonyme, à la *Revue des Cercles d'études d'Angers*, animée par le chanoine Lusseau.

René Rancœur fut actif encore, mais dans la discrétion, auprès des mouvements catholiques laïcs : la "Cité catholique" de Jean Ousset, puis l'Office international des œuvres de formation civique et d'action doctrinale selon le droit naturel et chrétien" qui lui fera suite.

René Rancœur, qui connaissait bien l'Italie, sa culture et sa langue, traduisit en français, avec Maurice Valuet et Nicolas Lancien, un ouvrage du cardinal Ottaviani, *Il Baluardo*. L'ouvrage, traduit sous le titre *L'Église et la Cité* (1963), fut composé sur les presses de l'Imprimerie polyglotte vaticane et diffusé en France par l'Office.

Membre, dès l'origine (1964), de l'association *Una Voce*, « pour la sauvegarde du latin et du chant grégorien dans la liturgie catholique », René Rancœur est resté, indéfectiblement, un catholique de Tradition. »

Yves CHIRON

Abolition de la Constitution

Le président de la République a annoncé le 3 janvier son intention de faire réviser la Constitution pour y inscrire l'abolition de la peine de mort. A trop vouloir défendre ses "valeurs", la République en arrive à vider de sa substance le texte fondamental qui est censé les protéger.

Défense de la famille

174 parlementaires ont signé un manifeste « pour la défense du droit fondamental de l'enfant d'être accueilli et de s'épanouir dans une famille composée d'un père et d'une mère ». Le texte souligne que les partenaires de même sexe « ont choisi une vie sans possibilité d'enfants » ; « qu'ensuite, ils souhaitent avoir à la fois le lien et les enfants que ce lien exclut est, sans doute, une contradiction douloureuse mais la société ne peut l'accepter sans remettre en cause les repères sur lesquels elle est fondée et sur lesquels elle construit son avenir ».

Police politique

Le 3 janvier, des lycéens et professeurs du Languedoc-Roussillon n'avaient pas repris les cours, protestant contre le changement de nom de nombreux établissements de la région. Michel Julier, un ingénieur résidant près du lycée Méditerranée, transformé en lycée Pierre Mendès France, a quant à lui arraché le 8 janvier un autocollant officialisant cette modification. Surpris par un vigile à l'affût, il affirme avoir été jeté en prison, où il aurait été traité comme un criminel pendant 24 heures. La police politique serait-elle de retour ?

Le chanteur nous abandonne

Désireux de « retrouver une partie de ses racines », Johnny Hallyday a confirmé son intention de devenir belge, et donc de renoncer à la nationalité française. Les médias ont fait grand bruit de cette affaire. N'en déplaise aux chantages du mondialisme, l'émoi suscité ne témoignerait-il pas de la persistance des valeurs nationales dans le cœur de nos compatriotes ?

L'Europe du travail

2006 a été proclamée "année européenne de la mobilité des travailleurs". Peut-être faut-il y voir une façon pour l'Union européenne de répondre à la mobilité croissante des emplois ? Les victimes des délocalisations appelées à quitter leur pays devraient apprécier...

Grégoire DUBOST

Le Comte de Paris et l'Action française

Dans l'ouvrage qu'il vient de publier, Philippe Delorme rapporte les entretiens qu'il a eus avec feu le Comte de Paris dans les années 1990. Celui-ci y retrace sa vie depuis son enfance au Maroc jusqu'au jour où en 1967, déçu par De Gaulle qui n'a pas tenu sa promesse de préparer les voies d'une restauration monarchique, il renonce à l'action politique.

Le Comte de Paris et Charles Maurras avaient la même conception de la Monarchie.

On connaît déjà beaucoup de choses sur l'existence du Comte de Paris à travers ses ouvrages, les entretiens qu'il a donnés aux journaux et les nombreux livres qui ont été publiés sur lui. Les entretiens rapportés dans cet ouvrage n'apportent pas de révélations. Leur intérêt est d'exprimer dans un dialogue les réactions du Prince aux diverses situations dans lesquelles il s'est trouvé. Il est aussi d'accompagner ses propos de textes qui éclairent les événements évoqués.

Le livre de Philippe Delorme s'ouvre par une lettre de Mgr le Comte de Paris, duc de France, qui rend ce témoignage à son père : « **Toute sa vie, écrit-il notamment, il l'a construite, axée dans la certitude qu'un jour il servirait son pays la France en assumant le pouvoir.** » Cela est profondément vrai. Enfant, le Comte de Paris n'était pas destiné à régner car la loi de succession par ordre de primogéniture mâle désignait d'autres princes avant lui. Cependant, quand il avait douze ans, le cardinal de Cabrières, évêque de Montpellier, lui prédit un grand avenir.

À l'âge de dix-huit ans, le mort du duc d'Orléans fit de son père, le duc de Guise, le chef de la Maison de France et de lui-même le dauphin. Dès lors, le prince Henri, qui devait à sa majorité recevoir le titre de Comte de Paris, prit une haute conscience de la mission qui lui revenait : assumer la succession des Rois de France et parvenir au pouvoir pour restaurer cette monarchie capétienne grâce à laquelle la France s'était faite au cours des siècles.

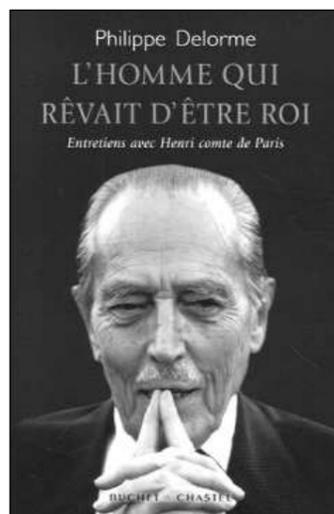
Le maillon d'une chaîne

Toute sa vie, le comte de Paris a « rêvé d'être roi », non par quelque caprice ou ambition personnelle comme un quelconque politicien qui, un jour, reçoit en songe la révélation qu'il a un "destin national" mais parce que sa naissance le prédestinait à re-

prendre la tâche de ces ancêtres à la tête du pays.

On regrette que Bertrand Renouvin, qui donne une préface à l'ouvrage, ne souligne pas la position historique que l'hérédité avait conféré au Prince et qui serait ensuite celle de son fils aîné Mgr le comte de Paris, duc de France, puis celle de son petit-fils le duc de Vendôme. Le Comte de Paris a été le maillon d'une chaîne qui continue après lui.

Cela dit, la forte personnalité du Comte de Paris l'a conduit à occuper une place importante dans la vie politique du pays – ou plutôt à côté d'elle. Il a entretenu des contacts avec toutes les personnalités qui ont joué un rôle dans la direction des affaires publiques et même parfois des relations étroites avec elles, comme avec le général De Gaulle. Il a exercé un magistère moral.



Il a commis sans nul doute des erreurs. Du moins ont-elles été inspirées par le désir – légitime dans son cas – de se rapprocher du pouvoir. Une fois qu'il aurait accédé à la fonction suprême, sa nouvelle "position" lui aurait dicté de prendre les meilleures décisions dans l'intérêt du pays sur les questions essentielles : telle est la vertu de la monarchie où l'institution corrige les faiblesses de l'homme, mais aussi permet à l'homme de donner le meilleur de lui-même.

Telle est la raison pour laquelle l'Action française n'a jamais cessé de reconnaître les droits du chef de la Maison de France et de lui apporter son soutien malgré les tensions qui ont surgi entre eux.

À cet égard, l'ouvrage de Philippe Delorme est sévère et même injuste à l'égard de l'Action française. L'auteur lui reproche aussi d'avoir « **enfermé l'espérance royaliste dans le ghetto ultranationaliste.** » C'est là un propos polémique qui ne tient pas compte de la rénovation de l'idée monarchique par Charles Maurras et ses compagnons au début du XX^e siècle en la raccordant au nationalisme, c'est-à-dire non pas à un quel-

conque repli sur soi ou impérialisme, mais à la

défense de l'être national dans ses profondeurs.

Un beau témoignage

Par ses questions, Philippe Delorme pousse le Comte de Paris à se montrer critique à l'égard de l'A.F. Il oublie de mentionner le beau témoignage rendu par le Prince à l'Action française dans l'avant-propos de son ouvrage *Dialogue sur la France* (1) : « [La rupture de 1937] a été **cruelle a bien des fidèles et a causé bien des éloignements pénibles. Depuis, le temps a pensé ces blessures et plus d'un demi-siècle a passé. Au-delà des querelles, je ne me souviens que des services rendus.** » Dans ses entretiens, Philippe Delorme, qui ne publie pas ce texte, rapporte un état d'esprit qui, à la fin de sa vie, n'était plus celui du Comte de Paris.

À vrai dire, les démêlés entre le Comte de Paris et l'AF ont résulté de l'impatience du Prince de jouer un rôle politique et de faire avancer la cause de la Monarchie. Ils sont nés aussi de son désir de prendre son indépendance à l'égard d'une organisation qui contrôlait tout le mouvement monarchiste en France. Les dirigeants de l'AF considéraient que, vivant en exil, le Prince ne pouvait pas diriger les royalistes français ; le Prince, lui, voulait pouvoir orienter leur stratégie et leur donner des consignes.

Ajoutons que le Comte de Paris, un homme essentiellement pragmatique, était peu accessible aux raisonnements doctrinaux de Maurras qu'il considérait péjorativement comme un "doctrinaire".

Cela dit, le Comte de Paris et Charles Maurras avaient la même conception de la Monarchie. C'était bien la même monarchie capétienne qu'ils souhaitaient rétablir : « **traditionnelle dans son principe, moderne dans ses institutions** » suivant l'expression du duc d'Orléans, Philippe VIII. Le Comte de Paris a pu laisser entendre qu'il souhaitait une monarchie parlementaire, il n'en percevait pas moins les tares du parlementarisme. C'est pourquoi il souhaitait instituer des "délégués au peuple" qui auraient porté auprès du pouvoir les doléances des citoyens et rapproché le pays réel du pays légal. Le problème est toujours posé, plus que jamais !

Partage des tâches

Quant au chef de l'État, le Comte de Paris le voyait non comme un soliveau se bornant à "inaugurer les chrysanthèmes",

mais comme un dirigeant actif. En 1987, Jean-Pierre Elkabbach l'interviewait sur *Europe 1* et lui demandait s'il se verrait un jour roi comme le roi d'Espagne, le Prince lui répondit : « **Oui, mais avec plus de pouvoirs** » ! Le Prince se rendait compte des nécessités de la France. Il déclare à Philippe Delorme comment il concevait la monarchie : « **un exécutif libre et stable, prépondérant contrairement à la théorie de "l'équilibre des pouvoirs" qui est l'une des billevesées de la Révolution.** » Maurras ne pensait pas autrement.

Entre le Prince et l'Action française, il existait un partage des rôles : l'AF agissait en franc-tireur, prenant des coups et en donnant, diffusant auprès des Français des raisons politiques d'être royaliste. Le Prince s'occupait du pays légal. Il avait vocation à être le roi de tous les Français. Les tâches étaient complémentaires, le Prince et l'AF agissant chacun en toute indépendance. En décembre 1986, au cours d'un dîner au Cercle militaire dont le Comte de Paris était l'invité d'honneur, je fus amené à exposer ces idées. Celui-ci reprit après moi : « **Vous avez parfaitement exprimé ma pensée.** » Il n'y avait plus de divergences entre nous.

Lorsque les abandons de souveraineté ont commencé, j'ai estimé ce processus dangereux en l'absence d'un régime monarchique en France. La royauté est en effet l'élément de stabilité qui permet à l'identité nationale de ne pas se dissoudre dans un melting-pot.

Henri, Comte de Paris
(cité par Philippe Delorme)

Étant parvenu si près du pouvoir sous De Gaulle, on peut se poser la question de l'échec final du Comte de Paris. En fait, il espérait que De Gaulle le présenterait aux Français comme son successeur, quitte à faire avaliser cette désignation par un référendum ou une élection présidentielle. C'était la position raisonnable. En se présentant seul au suffrage des Français, le Prince serait apparu comme l'homme d'un clan en face de politiciens partisans. Il voulait demeurer au dessus des partis conformément à la tradition capétienne. ■

* Philippe Delorme : *L'homme qui rêvait d'être roi. Entretiens avec Henri comte de Paris. Éd. Buchet-Chastel, 256 pages, 18 euros.*

(1) *Comte de Paris-général De Gaulle : Dialogue sur la France. Correspondance et entretiens (1953-1970), Éd. Fayard, 786 pages.*